

N° 11F0019M au catalogue — N° 369
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-03389-1

Direction des études analytiques : documents de recherche

Prestations d'aide sociale chez les demandeurs du statut de réfugié au Canada : données tirées de fichiers de données administratives couplés

par Yuqian Lu, Marc Frenette et Grant Schellenberg

Date de diffusion : le 15 octobre 2015



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Prestations d'aide sociale chez les demandeurs du statut de réfugié au Canada : données tirées de fichiers de données administratives couplés

par

Yuqian Lu, Marc Frenette et Grant Schellenberg
Division de l'analyse sociale et de la modélisation
Statistique Canada

11F0019M N° 369
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-03389-1

Octobre 2015

Direction des études analytiques Documents de recherche

La série de documents de recherche de la Direction des études analytiques permet de faire connaître, avant leur publication, les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques, les boursiers invités et les universitaires associés. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, la dynamique des entreprises, les pensions, l'agriculture, la mortalité, la langue, l'immigration, l'informatique statistique et la simulation. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Les documents de la série sont distribués aux établissements de recherche et aux bibliothèques spécialisées. On peut accéder gratuitement à ces documents à partir d'Internet, à l'adresse www.statcan.gc.ca.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

Table des matières

Résumé.....	5
Sommaire	6
1 Introduction.....	8
2 Données et méthodologie	9
3 Résultats : Versement d'un revenu de l'aide sociale	19
4 Caractéristiques individuelles des demandeurs d'asile et versement de prestations d'aide sociale	44
5 Conclusion	46
6 Tableaux en annexe.....	47
Bibliographie.....	53

Résumé

Les demandeurs du statut de réfugié ou demandeurs d'asile représentent une part importante de la population de résidents non permanents du Canada. Le Canada a accordé la résidence permanente à environ 12 000 à 16 000 réfugiés chaque année au cours de la deuxième moitié des années 2000, et environ 115 000 à 130 000 demandeurs d'asile résidaient au Canada à un moment ou à un autre chaque année au cours de cette période. En dépit du volume de demandeurs d'asile, on savait très peu de choses au sujet des caractéristiques économiques de ces personnes jusqu'à maintenant. Le présent rapport utilise de nouveaux fichiers de données administratives couplés pour fournir des renseignements sur les prestations d'aide sociale (AS) touchées par cette population. L'étude a permis de coupler environ les trois quarts de tous les demandeurs d'asile à des fichiers administratifs comprenant des renseignements sur le versement annuel de prestations d'AS. Parmi ces demandeurs d'asile couplés, environ 80 % dépendaient de l'AS peu après avoir présenté leur demande d'asile. Parmi ceux dont la demande était toujours ouverte après quatre ans, entre 25 % et 40 % touchaient de l'AS, ce qui est bien supérieur au taux global pour le Canada d'environ 8 %. La variation des taux d'AS a tendance à être la plus forte selon la province de résidence et le pays de citoyenneté. Il existe certaines différences selon le type de famille, l'âge du membre le plus âgé de la famille et la présence d'un permis de travail dans la famille, mais elles ne sont pas aussi prononcées. Entre 85 % et 90 % des demandeurs d'asile de moins de 19 ans vivaient dans une famille qui touchait de l'AS peu après avoir présenté une demande d'asile. Dans l'ensemble, entre 10 milliards et 13 milliards de dollars ont été versés chaque année à tous les prestataires de l'AS au Canada. Compte tenu de la taille relativement petite de ce groupe, la valeur monétaire de l'AS versée aux familles de demandeurs d'asile représentait entre 1,9 % et 4,4 % de ce total, selon l'année et le traitement des cas non couplés.

Mots-clés : Demandeurs d'asile, aide sociale

Sommaire

Avant les réformes apportées en décembre 2012 au système de détermination du statut de réfugié au Canada, il était possible pour certains demandeurs du statut de réfugié, ou demandeurs d'asile, de résider au Canada pendant plusieurs années avant qu'une décision finale soit rendue concernant leur demande. Leurs activités sur le marché du travail, le fait qu'ils reçoivent des prestations gouvernementales et leur bien-être au cours de cette période sont tous des éléments pertinents pour la politique publique. Néanmoins, on savait très peu de choses sur les caractéristiques économiques de ces personnes jusqu'à maintenant.

Le présent rapport vise à combler cette lacune dans les données. La base de données du continuum des demandeurs d'asile de Citoyenneté et Immigration Canada et des fichiers de données administratives de l'impôt ont été combinés en un nouvel ensemble de données couplées pouvant appuyer la recherche sur les demandeurs d'asile. Le présent rapport est axé sur les prestations d'aide sociale (AS) versées aux demandeurs d'asile qui ont présenté leur demande entre 1999 et 2011.

Parmi les demandeurs d'asile de tous les âges, de 74 % à 78 % ont été couplés à des données administratives de l'impôt au cours de la période de 2002 à 2011; les taux de couplage étaient plus faibles dans une certaine mesure entre 1999 et 2001, se situant entre 67 % et 71 %. D'autres mesures du versement de prestations d'AS ont été estimées pour évaluer les répercussions des cas non couplés.

Au cours de l'année suivant la présentation de leur demande d'asile (c.-à-d. au cours de l'année $t+1$), le taux estimé de versement de prestations d'AS variait dans une certaine mesure en fonction du traitement des cas non couplés. L'estimation inférieure, reposant sur le principe que tous les cas non couplés n'avaient pas touché d'AS, était d'environ 65 %. L'estimation supérieure, reposant sur le principe que tous les cas non couplés avaient touché de l'AS, se situait à environ 85 %. L'estimation intermédiaire, qui excluait simplement tous les cas non couplés, se rapprochait de l'estimation supérieure (environ 80 %).

Sur la base de l'estimation intermédiaire, le versement de prestations d'AS au cours de l'année $t+1$ parmi les cohortes de demandeurs de 2005 à 2010 se situait généralement entre 80 % et 90 % pour tous les types de famille, les taux les plus élevés étant enregistrés chez les mères seules et les couples comptant plus de deux enfants. De même, l'incidence du versement de prestations d'AS allait généralement d'environ 80 % à 90 % parmi les familles dans lesquelles le membre le plus âgé avait entre 19 et 24 ans et 55 et 64 ans. Parmi les provinces, l'incidence du versement de prestations d'AS au cours de l'année $t+1$ était généralement la plus élevée au Québec, à plus de 85 %, et la plus faible en Alberta, à moins de 60 %.

Le versement de prestations d'AS variait considérablement selon le pays de citoyenneté. Les demandeurs d'asile de pays comme l'Afghanistan, la Colombie, la République démocratique du Congo, l'Érythrée et la Somalie affichaient tous des taux relativement élevés d'AS (près ou plus de 90 %), tout au long de la majeure partie de la période visée par l'étude, tandis que les taux étaient plus faibles chez les demandeurs d'asile du Bangladesh, d'Haïti, de l'Inde et de la Jamaïque (généralement en dessous de 80 %).

Les taux de versement de prestations d'AS avaient tendance à diminuer de façon marquée les années suivant la présentation de la demande d'asile. Entre les années $t+1$ et $t+2$, les taux diminuaient d'environ 20 points de pourcentage parmi la plupart des cohortes de demandeurs, avec une autre diminution de 15 points de pourcentage entre les années $t+2$ et $t+3$, et de 10 points de pourcentage entre les années $t+3$ et $t+4$. L'année $t+4$, entre 25 % et 40 % des demandeurs d'asile touchaient des prestations d'AS. Toutefois, il est important de se rappeler que ces chiffres concernent le groupe en diminution croissante des demandeurs d'asile dont les

demandes sont demeurées ouvertes jusqu'à cette année. Ces chiffres sont aussi bien supérieurs à la moyenne canadienne d'environ 8 %.

Parmi les familles de demandeurs d'asile qui ont touché de l'AS l'année $t+1$, le revenu familial total moyen allait généralement d'environ 19 000 \$ à 22 000 \$, les prestations d'AS représentant entre 8 000 \$ et 11 000 \$ de ce total, soit environ 40 % à 48 %.

Au niveau agrégé, l'AS versée à tous les prestataires au Canada a totalisé de 10 milliards à 13 milliards de dollars la plupart des années. Compte tenu de la taille relativement petite de ce groupe, la valeur monétaire de l'AS versée aux familles de demandeurs d'asile représentait entre 1,9 % et 4,4 % de ce total, selon l'année et le traitement des cas non couplés.

1 Introduction

Le Canada a accordé la résidence permanente à environ 12 000 à 16 000 réfugiés chaque année, jusqu'à la deuxième moitié des années 2000. Toutefois, compte tenu des afflux permanents de demandeurs d'asile et du temps requis pour évaluer les demandes, de 115 000 à 130 000 demandeurs d'asile environ résidaient au Canada à un moment donné chaque année au cours de cette période.

À l'heure actuelle, les données sur les caractéristiques financières des demandeurs d'asile sont rares. Deux fichiers de données souvent utilisés pour la recherche sur l'immigration, la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) et la Banque de données administratives longitudinales (DAL), ne permettent pas aux chercheurs d'examiner les données sur le revenu des demandeurs d'asile dont la demande a été refusée. Cette lacune dans les données est importante, compte tenu du fait que les demandeurs d'asile peuvent résider au Canada pendant plusieurs années avant qu'une décision finale soit rendue concernant leur demande, et étant donné que leurs activités sur le marché du travail, le fait qu'ils reçoivent des prestations gouvernementales, et leur bien-être au cours de cette période sont pertinents pour la politique publique^{1,2,3}.

Statistique Canada et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) travaillent en collaboration pour combler cette lacune dans les données. Les données de fichiers de données de l'immigration et de fichiers de données fiscales ont été combinées en un nouvel ensemble de données couplées pouvant appuyer l'analyse des caractéristiques économiques des demandeurs d'asile : la Base de données sur les demandeurs d'asile (BDDA). La première partie du présent rapport décrit la méthodologie et le contenu de ce fichier de données.

Même si la BDDA peut appuyer la recherche sur de nombreux aspects des caractéristiques des demandeurs d'asile et de leurs expériences au Canada, le présent rapport est axé sur le versement de prestations d'aide sociale (AS). Les programmes d'AS exploités aux échelons municipal, provincial et fédéral sont conçus pour fournir un revenu, en vue de répondre aux besoins de base de personne ou de familles, lorsque toutes les autres ressources financières ont été épuisées. Compte tenu des événements traumatiques et perturbants auxquels de nombreux demandeurs d'asile ont fait face récemment, ainsi que de leur faible participation au marché du travail au Canada, on pourrait s'attendre à ce que nombre d'entre eux dépendent de l'AS comme principale source de revenus⁴. Le présent rapport vise à déterminer dans quelle mesure cela se vérifie.

-
1. En décembre 2012, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a remanié le système de détermination du statut de réfugié au Canada. Ces réformes ont été mises en œuvre après la période de référence de la présente étude (c.-à-d. 1999 à 2011), et les répercussions qu'elles ont eues ne paraissent pas dans les résultats présentés dans ce document.
 2. Schellenberg (2001) a examiné le versement de prestations d'aide sociale (AS) aux demandeurs d'asile qui se sont par la suite établis en vertu du processus de droit d'établissement, du début au milieu des années 1990. Environ la moitié des demandeurs d'asile qui ont obtenu le droit d'établissement l'ont fait dans le cadre de ce processus. On estime qu'une proportion de 72 % du revenu total des demandeurs d'asile qui ont obtenu le droit d'établissement par l'entremise du processus en 1995 provenait de l'AS en 1992 (trois ans avant l'établissement). L'année de l'établissement (1995), ce chiffre passait à 45 %. Des tendances similaires sont ressorties parmi les cohortes plus anciennes. En raison des limites des données, on n'a pas pu examiner le versement de prestations d'AS aux familles. Cela est important parce que l'admissibilité à l'AS est déterminée au niveau de la famille. Par ailleurs, l'étude n'a pas examiné les résultats parmi les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu le droit d'établissement par la suite, ou parmi les demandeurs d'asile qui ont obtenu le droit d'établissement grâce à un autre processus.
 3. Il existe aussi quelques ouvrages publiés sur le versement de prestations d'AS aux immigrants en général. Voir Baker et Benjamin (1995); Crossley, McDonald et Worswick (2001); et Ostrovsky (2012).
 4. Même si les réfugiés ont accès à une aide financière à court terme du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'aide pour la réinstallation et du Programme de prêts consentis aux immigrants, les demandeurs d'asile n'y ont pas accès.

La suite de ce rapport comprend trois sections. Dans la section 2, on présente un examen détaillé de la conception et de l'élaboration du fichier de données d'analyse. La population cible, les fichiers de données sources et les stratégies et taux de couplage sont abordés en détail. Dans la section 3, on présente les résultats de l'analyse, en mettant l'accent sur l'incidence du versement de prestations d'AS aux demandeurs d'asile, tout au long des années 2000. La dernière section porte sur les conclusions et les orientations des travaux d'analyse futurs.

2 Données et méthodologie

Population cible

La population cible est constituée des demandeurs d'asile. La base de données des résidents temporaires de CIC comprend des renseignements sur tous les résidents non permanents du Canada, y compris les demandeurs d'asile. De façon plus particulière, les demandeurs d'asile sont des résidents temporaires qui...

« ... sollicitent une protection dès leur arrivée au Canada, ou après. Le demandeur d'asile bénéficie de la protection du Canada lorsqu'il est reconnu comme un réfugié au sens de la Convention (Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée à Genève en 1951 et son protocole de 1967), ou lorsqu'il est établi que sa vie est menacée, ou qu'il risque de subir des peines ou des traitements cruels et inusités, ou encore d'être soumis à la torture au sens de la Convention contre la torture. Le demandeur d'asile dont la demande est acceptée peut présenter une demande de résidence permanente au Canada. Le demandeur d'asile peut inclure les membres de sa famille qui se trouvent au Canada et à l'étranger. » (CIC, 2013).

Sources des données

Cinq ensembles de données d'entrée ont servi à élaborer le fichier utilisé pour l'analyse dans le présent rapport.

Base de données du continuum des demandeurs d'asile (BDCDA) : La BDCDA comprend des données sociodémographiques et administratives sur les demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile ont été identifiés sur la base de leur « situation principale annuelle » (conformément à la définition de CIC). La période de référence de leur demande a été déterminée à partir des dates d'ouverture et de fermeture de la demande (le cas échéant). Un numéro d'identification de famille dans la BDCDA a facilité l'identification de tous les membres des familles de demandeurs d'asile (y compris les enfants mineurs), pendant l'année de présentation de la demande d'asile.

Fichier de contrôle des couplages (FCC) : La base de données des résidents temporaires de CIC ne comprend pas les numéros d'assurance sociale (NAS) des résidents temporaires et, par conséquent, ne peut pas être couplée de façon déterministe aux fichiers de données administratives de l'impôt. Pour combler cette lacune, le FCC de la Division des méthodes d'enquêtes auprès des ménages de Statistique Canada a été utilisé (plus de détails à ce sujet sont fournis ci-après).

Fichier sur la famille T1 (FFT1) : Le FFT1 est un recensement des formulaires d'impôt sur le revenu des particuliers T1, des mesures étant prises pour élaborer des données au niveau de la famille pour chaque année d'imposition. Le concept de famille du FFT1 est similaire au concept de famille de recensement (parent[s] et enfants habitant au même endroit). Le fichier comprend des données démographiques et des données sur la rémunération et le revenu, y compris un champ unique pour le revenu de l'AS. Dans les familles où deux conjoints sont présents, celui

qui a le revenu net le plus élevé doit déclarer le revenu de l'AS dans la déclaration de revenus T1. Toutefois, la plupart des membres des familles qui touchent un revenu de l'AS peuvent être identifiés au moyen de l'identificateur au niveau de la famille FFT1. Si cela n'était pas possible, on a utilisé le numéro d'identification de la famille de la BDCDA.

Fichier T5007 : Le fichier T5007 est tiré des formulaires État des prestations T5007 délivrés par les organismes de services sociaux provinciaux, territoriaux ou municipaux qui versent les paiements. Il s'agit d'un sommaire des indemnités des accidentés du travail et des versements d'AS, ou des suppléments provinciaux ou territoriaux; dans le cadre du présent projet, seul ce dernier élément présente un intérêt. Il s'agit principalement des prestations de base d'AS (paiements de soutien qui ne sont pas destinés à des personnes en particulier autres que celles qui en ont besoin) et paiements de soutien (suppléments) pour les personnes âgées et les personnes handicapées dans le besoin. Ces paiements sont regroupés dans le fichier T5007 et sont appelés « aide sociale » (AS) dans le présent rapport. La personne qui reçoit un formulaire T5007 pour la déclaration de prestations d'AS est le « demandeur principal ». Cette personne peut être tout membre adulte de la famille, et pas nécessairement la même personne que celle qui déclare le revenu de l'AS de la famille dans le formulaire T1. Étant donné que le fichier T5007 ne comprend pas de renseignements sur la famille, il n'est pas possible d'élaborer un revenu familial de l'AS à partir de ce fichier. Toutefois, une fois que le fichier T5007 est couplé au FFT1, le revenu de l'AS déclaré dans le fichier T5007 peut être agrégé au niveau de la famille.

Une évaluation de la qualité des données effectuée par Statistique Canada montre que le revenu total agrégé de l'AS calculé à partir du fichier T5007 est plus élevé dans une certaine mesure que celui calculé à partir du FFT1, la majeure partie de la différence étant le résultat du sous-dénombrement des prestataires de l'AS dans le FFT1. Ce sous-dénombrement a peu de répercussions sur les résultats relatifs au recours à l'AS par la population en général. Toutefois, le sous-dénombrement des prestataires de l'AS du T5007 dans le FFT1 peut avoir des répercussions plus importantes sur les résultats dans le cas des demandeurs d'asile, si cette population (et plus particulièrement les demandeurs d'asile qui n'obtiennent pas par la suite le droit d'établissement) est disproportionnellement moins susceptible de produire une déclaration de revenus T1.

Fichier historique T1 (HT1) : Le FFT1 est élaboré à partir des fichiers maîtres des particuliers T1 compilés par l'Agence du revenu du Canada (ARC), de 12 à 18 mois après la fin de chaque année d'imposition. Par conséquent, il ne comprend pas les déclarations T1 des personnes qui les ont produites à une date ultérieure. Cette omission est pertinente dans le cadre de la présente étude, parce que les demandeurs d'asile sont peut-être plus susceptibles que la population en général de produire leur déclaration de revenus T1 en retard, en raison de (i) leur arrivée récente au Canada, (ii) leur manque de connaissance possible du système d'imposition canadien, (iii) leur faible revenu imposable, et (iv) des défis liés à l'établissement associés au départ involontaire de leur pays d'origine. Le fichier maître historique des particuliers T1 est compilé par l'ARC environ quatre ans après la fin de chaque année d'imposition et, par conséquent, comprend les « déclarations tardives », de même que les déclarations T1 faisant l'objet d'un nouvel avis de cotisation. Les données du HT1 sont utilisées pour vérifier la robustesse des principaux résultats du présent document, en tenant compte du sous-dénombrement attribuable à la déclaration tardive.

Méthode de couplage des données et taux de couplage

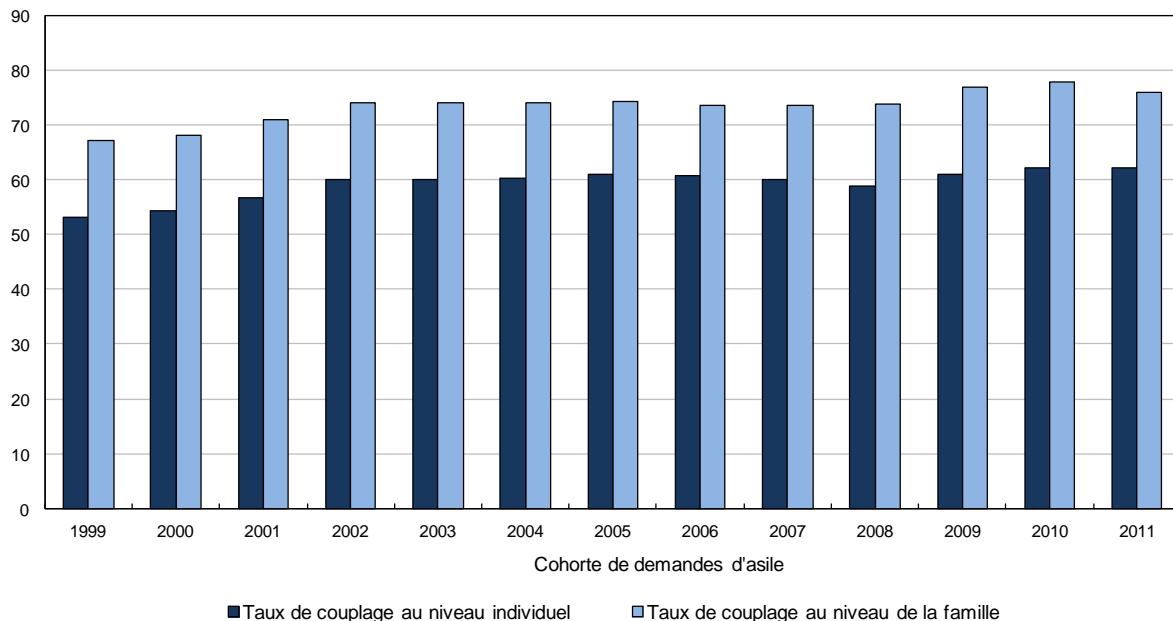
Plusieurs mesures ont été prises pour créer la Base de données sur les demandeurs d'asile (BDDA). Tout d'abord, sept variables de la BDCDA ont été utilisées pour procéder à un appariement probabiliste des personnes avec le Fichier de contrôle des couplages (FCC). Ces variables étaient : le prénom et le nom de famille, la date de naissance, le sexe, le code postal, la date de la demande et l'indicateur de famille. Les NAS des demandeurs d'asile couplés ont

par la suite été obtenus du FCC, ce qui a permis de produire une clé de couplage comprenant à la fois le numéro d'identification de client de CIC et le NAS. Puis, un couplage déterministe fondé sur le NAS a été effectué entre ces demandeurs d'asile et le FFT1, le fichier T5007 et le HT1 (afin d'évaluer les répercussions de la déclaration tardive chez les demandeurs d'asile).

Depuis 2002, ce processus a produit un taux de couplage réussi entre la BDCDA et les fichiers administratifs de données fiscales d'environ 59 % à 62 % (les traits bleu foncé dans le graphique 1 montrent les taux de couplage au niveau individuel). Avant 2002, les taux de couplage allaient de 53 % à 57 %. Toutefois, il est important de noter que les enfants et les jeunes sont inclus dans ce taux, même si la majorité d'entre eux ne produisent pas de déclarations de revenu ou ne reçoivent pas des formulaires gouvernementaux comme l'État des prestations T5007. Par conséquent, ils ne peuvent pas être couplés directement.

Graphique 1
Taux de couplage aux niveaux individuel et de la famille

Proportion de couplage
avec le FFT1 ou le
fichier T5007
(pourcentage)



Note : FFT1 : fichier sur la famille T1.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Dans les études des activités sur le marché du travail, les populations d'échantillons se limitent généralement aux personnes en âge de travailler, et les dossiers non couplés des enfants et des jeunes ne posent pas de problème. Toutefois, l'AS vise à fournir un soutien financier à *tous* les membres des familles prestataires, et il est important de tenir compte des demandeurs d'asile de tous les âges. Pour ce faire, on a utilisé des identificateurs au niveau de la famille pour rendre compte des personnes ne produisant pas de déclarations de revenu dans la BDDA. Les demandeurs d'asile de tous les âges ont d'abord été regroupés en unités familiales à partir de l'identificateur de famille FFT1. Lorsque cette stratégie a échoué, les demandeurs d'asile de tous les âges ont été regroupés en unités familiales au moyen du numéro d'identification de la

famille de CIC⁵. Les personnes identifiées de cette façon ont par la suite été codées comme résidant dans des familles de réfugiés qui touchaient des prestations d'AS ou n'en touchaient pas. L'utilisation d'identificateurs de famille a produit des taux de couplage pour les demandeurs d'asile de tous les âges allant de 74 % à 78 % entre 2002 et 2011, et de 67 % à 71 % entre 1999 et 2001 (les traits bleu pâle dans le graphique 1 montrant les taux de couplage au niveau de la famille).

À partir des renseignements disponibles dans la BDCDA, il n'est pas possible d'identifier les demandeurs d'asile qui ont quitté le Canada avant qu'une décision soit rendue au sujet de leur demande, sans en avoir informé CIC. Ces demandeurs d'asile qui sont partis demeurent dans la BDCDA jusqu'à ce que leur demande soit considérée comme abandonnée et fermée. Cela réduira les taux de couplage entre les fichiers de l'impôt et les fichiers administratifs parce que les demandeurs d'asile qui sont partis seront inclus dans le dénominateur des calculs du taux de couplage (c.-à-d. dans les demandes considérées comme actives), mais pas dans le numérateur, étant donné que les personnes n'étaient plus au Canada pour produire une déclaration de revenus T1 ou pour recevoir un feuillet T4. L'ampleur de cet effet ne peut pas être estimée.

Les demandeurs d'asile qui n'ont pas pu être couplés dans le fichier d'analyse différaient de façon systématique de ceux qui l'ont été. Le tableau 1 montre les caractéristiques familiales moyennes (pour l'année $t+1$) associées au fait d'être couplé ou non couplé. L'accent est mis sur les caractéristiques au niveau de la famille dans ce tableau et tout au long de la majorité du rapport, l'admissibilité à l'AS étant déterminée au niveau de la famille. Il convient de souligner que toutes les caractéristiques sont tirées de la BDCDA pour l'année où la demande d'asile a été présentée initialement (c.-à-d. l'année t). La seule exception est la province de résidence, compte tenu de la possibilité que les demandeurs d'asile soient très mobiles après leur arrivée au Canada. La province de résidence de l'année $t+1$ est obtenue à partir du FFT1, si ce renseignement n'est pas disponible à partir du fichier T5007. Dans les cas non couplés, la province de résidence est tirée de la BDCDA pour l'année t .

La probabilité de demeurer non couplés dans la BDDA était la plus forte chez les demandeurs d'asile qui étaient des personnes célibataires, résidant dans des « jeunes » familles et dans des familles dans lesquelles personne n'avait de permis de travail. De façon plus particulière, les demandeurs d'asile résidant seuls représentaient 54 % de toutes les observations couplées, mais 76 % de toutes les observations non couplées. Les personnes non couplées étaient aussi plus susceptibles d'appartenir à une famille dont le membre le plus âgé avait moins de 19 ans (12 %), alors que cela était le cas pour moins de 1 % des personnes couplées⁶. En outre, même si les demandeurs d'asile résidant dans une famille dans laquelle personne ne détenait de permis de travail représentaient 7 % des cas couplés, ils étaient à l'origine de 54 % des cas non couplés. La répartition géographique des cas couplés et non couplés était à peu près la même, avec seulement quelques petites différences entre les deux. On peut dire la même chose de la répartition du pays de citoyenneté et de l'année en question.

Les différences qui existent en ce qui a trait au type de famille, à l'âge du membre le plus âgé de la famille et à la présence d'un permis de travail dans la famille peuvent exercer une influence sur le versement de prestations d'AS (dans la mesure où ces facteurs sont corrélés

5. Même si l'identificateur de famille FFT1 est élaboré et validé chaque année d'imposition, le numéro d'identification de famille de CIC dans la BDCDA est attribué au début du processus de demande d'asile et n'est pas validé à nouveau les années subséquentes. Ainsi, au cours des années suivant l'arrivée, il est possible que certains demandeurs d'asile ne résident plus dans les mêmes familles qu'au moment où ils ont présenté leur demande. C'est pourquoi l'identificateur de famille de CIC a été utilisé uniquement lorsqu'un couplage n'a pu être établi au moyen de l'identificateur de famille FFT1.

6. Parmi les personnes non couplées qui avaient moins de 19 ans, 29 % avaient entre 16 et 18 ans. On ne peut pas déterminer si ces personnes vivaient seules ou non. Près de la moitié (46 %) des personnes non couplées de moins de 19 ans étaient des enfants de moins de 12 ans.

avec l'AS). C'est pourquoi le traitement des cas non couplés dans l'analyse revêt une importance essentielle, un sujet sur lequel on se penchera ci-après.

Tableau 1-1
Moyennes des caractéristiques familiales selon la situation de couplage
(année $t+1$) — Partie 1

	Couplés	Non couplés
	pourcentage	
Type de famille		
Homme célibataire	35,6	50,1
Femme célibataire	18,5	25,6
Père seul	1,9	1,4
Mère seule	15,0	9,3
Couple, sans enfant	6,2	4,4
Couple, un enfant	7,2	3,0
Couple, deux enfants	8,8	3,0
Couple, plus de deux enfants	5,8	1,8
Autre type de famille	1,1	1,3
Âge du membre le plus âgé de la famille		
0 à 18 ans	0,6	11,9
19 à 24 ans	11,1	17,6
25 à 34 ans	35,6	33,6
35 à 44 ans	32,2	20,8
45 à 54 ans	14,4	8,9
55 à 64 ans	3,9	3,4
65 ans et plus	2,2	3,8
Permis de travail détenu par un membre de la famille		
Oui	92,6	46,2
Non	7,4	53,8
Province ou territoire de résidence		
Terre-Neuve-et-Labrador	0,5	0,1
Île-du-Prince-Édouard	x	x
Nouvelle-Écosse	0,2	0,3
Nouveau-Brunswick	0,0	0,1
Québec	27,6	23,4
Ontario	62,1	63,0
Manitoba	0,4	0,5
Saskatchewan	0,2	0,1
Alberta	3,7	2,2
Colombie-Britannique	4,9	10,3
Yukon	0,0	0,0
Territoires du Nord-Ouest	x	x
Inconnu	0,2	0,0
Pays de citoyenneté		
Afghanistan	1,1	0,8
Bangladesh	0,9	0,5
République populaire de Chine	6,0	7,8
Colombie	7,5	2,1
République démocratique du Congo	2,0	1,1
République populaire du Congo	0,2	0,1
Cuba	0,6	0,6
Égypte	0,4	0,3

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 1-2
Moyennes des caractéristiques familiales selon la situation de couplage
(année $t+1$) — Partie 2

	Couplés	Non couplés
	pourcentage	
Pays de citoyenneté (suite)		
Érythrée	0,5	0,3
Haïti	4,2	1,1
Hongrie	2,9	5,4
Inde	2,8	4,5
Iran	1,4	1,1
Irak	0,8	0,7
Jamaïque	0,6	1,0
Nigéria	2,6	1,6
Pakistan	5,8	5,0
Slovaquie	0,2	0,3
Somalie	1,4	2,0
Sri Lanka	5,5	2,3
Syrie	0,3	0,2
Autres pays	52,5	61,1
Cohorte de demandes d'asile		
1999	7,7	10,1
2000	10,0	11,0
2001	12,3	11,7
2002	8,9	10,6
2003	8,5	10,2
2004	7,0	7,0
2005	5,3	5,5
2006	6,4	5,6
2007	8,2	6,0
2008	10,6	7,9
2009	8,9	8,3
2010	22,3	20,6

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Définition de l'aide sociale et de l'incidence de son versement

Pendant les années où leurs demandes d'asile étaient actives, on a déterminé que les demandeurs d'asile touchaient un revenu de l'AS si (i) eux ou quiconque de leur famille avaient déclaré un revenu de l'AS dans une déclaration de revenus des particuliers T1 et/ou si (ii) eux ou quiconque de leur famille avaient reçu un formulaire T5007 indiquant le versement d'un revenu de l'AS ou de suppléments provinciaux.

Les demandeurs d'asile qui sont demeurés non couplés ne peuvent pas se voir attribuer une valeur de revenu de l'AS. Compte tenu du fait qu'environ le quart des demandeurs d'asile ne sont pas couplés, le traitement de ces cas non couplés a des répercussions significatives sur l'estimation du versement de prestations d'AS parmi les demandeurs d'asile. Pour produire une évaluation claire de ces répercussions, d'autres mesures du versement de prestations d'AS sont fournies :

Estimation inférieure : Tous les demandeurs d'asile (c.-à-d. couplés et non couplés) sont inclus dans le dénominateur du calcul du versement de prestations d'AS, mais seuls les demandeurs d'asile couplés qui ont touché des prestations d'AS sont inclus dans le numérateur. En résumé, on présume qu'aucun des demandeurs d'asile non couplés n'a touché de prestations d'AS.

Estimation supérieure : *Tous* les demandeurs d’asile (c.-à-d., couplés et non couplés) sont inclus dans le dénominateur du calcul du versement de prestations d’AS, et à la fois les demandeurs d’asile couplés qui ont touché des prestations d’AS et les demandeurs d’asile non couplés sont inclus dans le numérateur. En résumé, on présume que *tous* les demandeurs d’asile non couplés ont touché des prestations d’AS.

Estimation intermédiaire : Seuls les demandeurs d’asile couplés sont inclus dans le calcul du versement de prestations d’AS; les cas non couplés sont exclus à la fois du numérateur et du dénominateur. En résumé, le versement de prestations d’AS est calculé uniquement pour les demandeurs d’asile pour lesquels des renseignements sont disponibles.

Alors que les estimations des taux d’AS seront documentées au moyen des trois définitions, l’analyse subséquente des covariables associées au versement de prestations d’AS sera principalement documentée au moyen de l’estimation intermédiaire. Cette approche est indépendante de nature parce que les résultats concernent uniquement les cas qui sont couplés et qu’aucune hypothèse n’est faite concernant le versement de prestations d’AS pour les cas non couplés. Toutefois, on pourrait présumer, *de facto*, que le versement de prestations d’AS observé parmi les cas couplés est identique à celui observé parmi les cas non couplés. Il se peut que cela ne soit pas le cas si (i) la composition des demandeurs d’asile qui sont couplés est différente de la composition des demandeurs d’asile qui demeurent non couplés — un fait qui est documenté dans le tableau 1 — et si (ii) la probabilité de versement de prestations d’AS parmi les cas non couplés est différente que parmi les cas couplés, sous réserve de la présence de caractéristiques similaires.

Pour approfondir davantage cette question, on a pris les mesures suivantes. Tout d’abord, on a exécuté un modèle de régression dans lequel une variable fictive de l’AS a fait l’objet d’une régression sur les caractéristiques familiales déterminées dans le tableau 1 pour les cas couplés seulement. On a par la suite présumé que le rapport statistique entre le versement de prestations d’AS et ces variables était le même pour les cas couplés et non couplés. Les coefficients de régression ont par la suite servi à prédire le versement de prestations d’AS dans l’ensemble de la population de demandeurs d’asile, y compris les observations couplées et non couplées. En dépit des différences de composition entre les cas couplés et les cas non couplés, cet exercice a produit des taux d’AS prédits très similaires à ceux observés parmi la population couplée uniquement (c.-à-d. l’estimation intermédiaire définie ci-dessus)⁷. Cela vient du fait que certaines des caractéristiques présentes de façon disproportionnelle parmi les cas non couplés étaient associées à une probabilité plus faible de toucher des prestations d’AS (p. ex. le fait d’être une jeune famille), tandis que d’autres caractéristiques présentes de façon disproportionnelle parmi les cas non couplés étaient associées à une probabilité plus forte de toucher des prestations d’AS (p. ex. une famille sans permis de travail)⁸. Ces facteurs s’annulent l’un l’autre, ce qui produit peu de différences entre le taux prédit pour l’ensemble de la population et le taux observé dans l’échantillon couplé.

Cette évaluation laisse supposer que les différences de composition entre les cas couplés et les cas non couplés n’entraîneront probablement pas de différences importantes dans les taux

7. Des résultats similaires ont été obtenus lorsque des effets de probabilité marginaux de modèles logit et probit ont été estimés.

8. De façon plus particulière, les demandeurs d’asile vivant dans des familles dans lesquelles le membre le plus âgé avait entre 19 et 24 ans étaient surreprésentés parmi les cas non couplés (voir le tableau 1). Par ailleurs, la corrélation entre cette caractéristique et le versement de prestations d’AS était assez importante. En fait, son coefficient dans le tableau 5 (qui figure ci-après et qui résume le rapport entre le versement de prestations d’AS et diverses caractéristiques des demandeurs d’asile) est plus important et significativement différent de ceux de tous les autres types de famille dont le membre le plus âgé a moins de 55 ans. De même, les demandeurs d’asile vivant dans des familles qui ne détenaient pas de permis de travail étaient surreprésentés parmi les cas non couplés (voir le tableau 1), et la corrélation entre le fait de détenir un permis de travail et le versement de prestations d’AS était négative et significative (son coefficient dans le tableau 5 était de -0,063), comparativement à la catégorie de référence des familles dont aucun membre ne détenait un permis de travail.

globaux d'AS entre les deux groupes. Ainsi, selon l'hypothèse que les rapports entre le versement de prestations d'AS et les caractéristiques familiales déterminées dans le tableau 1 se vérifient, tant pour les cas couplés que non couplés, l'estimation intermédiaire représente probablement une approximation raisonnable du versement de prestations d'AS parmi tous les demandeurs d'asile. Ceci étant dit, les différences dans les taux de couplage selon les caractéristiques sociodémographiques signifient que les estimations du versement de prestations d'AS pour des groupes particuliers de demandeurs d'asile (p. ex. jeunes familles, familles sans permis de travail) seront plus sensibles à la façon dont les cas non couplés sont traités, produisant une plus grande variabilité dans les estimations des taux d'AS pour les sous-groupes. Cette question est abordée de façon plus détaillée ci-dessous.

Cohortes de demandes, années écoulées depuis la présentation de la demande et durée des demandes d'asile

L'analyse présentée ci-après est principalement annuelle. Même si des dates de début et de fin particulières sont disponibles pour chaque demande d'asile dans la BDCDA, les données administratives de l'impôt sont annuelles. Ainsi, même s'il est possible de déterminer si un demandeur d'asile vivait ou non dans une famille touchant un revenu de l'AS pour une année donnée, on ne peut pas déterminer pendant quels mois de cette année un tel revenu a été versé.

De même, les demandes d'asile sont traitées dans une large mesure comme des données annuelles. La date de début de chaque demande sert à déterminer l'année pendant laquelle le demandeur d'asile est arrivé, et la date de fin de la demande (le cas échéant) sert à déterminer l'année pendant laquelle le dossier a été fermé. Une personne dont la demande d'asile a été présentée en septembre 2007 et a été fermée en février 2009 serait identifiée comme un demandeur d'asile en 2007, 2008 et 2009. La personne serait hors du champ de l'enquête en 2010 selon le motif qu'elle n'est plus une demandeuse d'asile. Les données sur la situation des demandes d'asile ne sont pas disponibles pour les années dans l'intervalle. Le terme « demandes ouvertes » sert dans le présent rapport à désigner les demandes présentes dans le fichier, même si dans certains cas, une décision peut déjà avoir été rendue à l'égard de ces demandes par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

L'étude comprend les demandeurs d'asile dont les demandes ont été soumises entre 1999 et 2011. Les « cohortes de demandes » sont définies du point de vue de la première année de la demande d'asile (c.-à-d. la cohorte arrivée en 1999). En outre, la première année de la demande d'asile est désignée comme l'année « t », tandis que les années suivant l'arrivée sont désignées comme les années « $t+1$ », « $t+2$ », etc.

Il est important de noter que la taille de chaque cohorte de demandeurs d'asile diminue au fil du temps, au fur et à mesure que l'on statue sur les demandes et que celles-ci sont fermées. Comme le montre le tableau 2, par exemple, 28 322 demandes d'asile ont été présentées en 2007, et la grande majorité d'entre elles étaient toujours actives l'année $t+1$ et, dans une moins grande mesure, l'année $t+2$. Toutefois, l'année $t+4$, la plupart des demandes d'asile avaient fait l'objet d'une décision et étaient fermées, 11 598 demandes étant toujours actives. Cela a pour effet que l'incidence du versement de prestations d'AS au fil du temps est calculée pour un nombre décroissant de demandeurs d'asile. Cette proportion varie selon les cohortes, environ 26 % des demandeurs d'asile des cohortes de 2004 et 2005 étant toujours présents l'année $t+4$, comparativement à un peu plus de 40 % des demandeurs d'asile des cohortes d'arrivée de 2001 et de 2007. Compte tenu de cette variabilité, une part importante de l'accent de l'analyse est mise sur le versement de prestations d'AS l'année $t+1$, au moment où la plupart des demandes d'asile étaient toujours actives⁹. Certaines analyses portent sur des années

9. L'analyse du versement de prestations d'AS l'année t n'est pas optimale, compte tenu du fait que de nombreux demandeurs d'asile arrivent tard dans l'année civile et n'ont pas eu suffisamment de temps pour demander des prestations.

ultérieures, mais elles sont plus pertinentes après rajustement pour tenir compte des différences dans les caractéristiques socioéconomiques des demandeurs d'asile dont les demandes sont toujours actives après plusieurs années.

Tableau 2
Nombre de demandeurs d'asile dont la demande était toujours active l'année précisée

Cohorte de demandes d'asile	Années depuis la présentation de la demande d'asile				
	0	1	2	3	4
	nombre				
1999	29 582	28 608	23 662	13 020	8 797
2000	36 684	35 524	31 187	20 065	13 997
2001	43 918	42 549	39 496	27 715	18 276
2002	33 023	32 234	30 141	20 288	12 533
2003	31 679	30 821	28 243	16 364	10 217
2004	25 353	24 527	21 316	11 169	6 700
2005	19 591	18 704	15 440	7 963	5 108
2006	22 763	21 700	18 439	11 537	7 332
2007	28 322	27 039	24 831	17 725	11 598
2008	36 641	34 998	31 931	22 706	..
2009	32 911	30 538	27 107
2010	22 962	21 527
2011	25 141

.. indisponible pour une période de référence précise

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Caractéristiques des demandeurs d'asile dans le fichier d'analyse

Les familles de demandeurs d'asile qui viennent au Canada affichent de nombreuses caractéristiques différentes, et celles-ci peuvent être associées au versement de prestations d'AS. Elles figurent dans le tableau 1 pour les cas couplés pour l'ensemble des années visées par l'analyse; toutefois, l'objectif de ce tableau était de faire ressortir les différences entre les cas couplés et non couplés. Dans le tableau 3, les caractéristiques familiales moyennes de tous les cas couplés sont fournies pour l'ensemble des cohortes de l'année « $t+1$ ». Selon la cohorte, entre 47 % et 62 % des demandeurs d'asile sont des personnes célibataires (seules). La plupart des années, environ 15 % des demandeurs d'asile vivent dans des familles monoparentales ayant à leur tête une femme, et environ 2 %, dans des familles monoparentales ayant à leur tête un homme. De 11 % à 18 % des demandeurs d'asile vivent dans des familles caractérisées par des couples avec deux enfants ou plus. La plupart des années, environ les deux tiers des demandeurs d'asile vivent dans une famille dont le membre le plus âgé a de 25 à 44 ans, et plus de 80 %, dans une famille dont le membre le plus âgé a de 25 à 54 ans. Plus de 80 % des demandeurs d'asile vivent dans une famille dont au moins un membre est titulaire d'un permis de travail, cette proportion passant à plus de 95 % à partir de la cohorte de 2003.

Tableau 3-1

Caractéristiques familiales de l'échantillon l'année t+1 selon la cohorte de demandes d'asile — Partie 1

	Cohorte de demandes d'asile											
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	pourcentage											
Type de famille												
Homme célibataire	41,8	40,3	37,9	40,0	34,9	33,4	35,0	34,8	31,0	30,9	31,0	34,9
Femme célibataire	16,6	17,9	18,4	22,3	18,5	18,6	21,0	21,2	17,7	16,4	16,7	18,7
Père seul	2,5	2,1	2,1	1,4	1,6	1,8	1,4	1,6	2,1	1,9	2,3	1,8
Mère seule	15,4	15,1	14,9	11,2	11,5	13,0	14,9	15,4	19,1	17,8	15,1	15,5
Couple, sans enfant	5,4	5,9	6,5	5,1	6,4	6,7	6,6	6,6	5,8	6,4	6,8	6,5
Couple, un enfant	6,2	5,5	6,5	6,6	7,7	8,5	6,4	6,5	7,4	8,4	9,1	7,5
Couple, deux enfants	5,9	6,8	7,2	7,4	10,7	11,6	9,2	8,2	10,2	10,4	10,4	8,7
Couple, plus de deux enfants	4,8	5,3	5,4	5,0	7,5	4,9	4,3	4,9	5,7	6,9	7,6	5,6
Autre type de famille	1,3	1,1	1,3	1,0	1,1	1,4	1,0	0,8	0,9	0,9	1,1	0,8
Âge du membre le plus âgé de la famille												
0 à 18 ans	0,9	0,9	0,8	1,0	0,6	0,5	0,7	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4
19 à 24 ans	12,1	12,0	13,0	13,1	10,9	10,5	11,1	10,8	9,3	9,0	9,8	10,3
25 à 34 ans	39,3	38,0	38,2	36,5	34,5	33,7	36,9	35,2	33,3	33,2	34,3	33,3
35 à 44 ans	30,2	31,1	29,9	30,1	32,5	33,6	30,3	31,7	35,2	35,4	33,3	33,2
45 à 54 ans	11,6	12,3	12,2	13,7	15,7	16,1	14,8	14,8	15,8	15,9	15,5	15,3
55 à 64 ans	3,2	3,5	3,4	3,5	4,3	3,9	3,9	4,3	3,9	4,4	4,6	4,9
65 ans et plus	2,6	2,2	2,4	2,1	1,6	1,6	2,2	2,6	2,1	1,8	2,1	2,6
Permis de travail détenu par un membre de la famille												
Oui	84,5	82,6	83,6	87,9	95,3	98,2	97,5	97,8	98,4	98,5	98,7	98,2
Non	15,5	17,4	16,4	12,1	4,7	1,8	2,5	2,2	1,6	1,5	1,3	1,8
Province ou territoire de résidence												
Terre-Neuve-et-Labrador	6,2	x	x	0,1	x	x	x	x	x	x	x	x
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	x	0,2	x	x	0,1	x	0,2
Nouveau-Brunswick	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Québec	29,8	26,8	26,8	27,7	22,0	23,8	24,4	30,0	34,3	34,8	26,9	20,2
Ontario	52,6	63,9	64,6	64,8	70,3	68,6	65,9	60,2	54,9	53,6	61,5	67,0
Manitoba	0,6	0,4	0,4	0,5	0,6	0,5	0,5	0,3	0,2	0,4	0,4	0,5
Saskatchewan	0,4	0,2	x	x	x	x	x	x	0,1	0,2	0,3	0,5
Alberta	2,2	2,0	2,3	2,4	2,4	3,2	4,7	4,9	6,4	5,4	4,8	5,8
Colombie-Britannique	7,6	6,2	5,4	3,8	3,8	3,4	4,1	4,0	3,7	5,1	5,7	5,5
Yukon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Inconnu	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Pays de citoyenneté												
Afghanistan	2,2	1,5	1,0	0,2	0,5	0,6	1,2	1,2	1,1	1,3	1,3	1,7
Bangladesh	1,1	1,0	1,0	1,2	2,6	1,3	1,0	0,5	0,3	0,3	0,4	0,6
République populaire de Chine	6,1	5,5	6,2	6,1	5,2	6,8	8,7	7,3	5,1	4,2	5,0	7,7
Colombie	2,5	4,0	4,4	9,3	7,9	17,6	6,5	6,6	10,2	9,3	7,8	6,4
République démocratique du Congo	3,6	2,9	3,1	1,9	1,5	1,6	1,7	2,1	1,3	1,3	1,0	1,4
République populaire du Congo	0,4	0,2	0,3	0,2	0,1	x	x	x	0,1	0,2	x	x
Cuba	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,8	0,6	0,5	0,7	0,6
Égypte	0,3	0,3	0,4	0,3	0,8	0,7	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,6

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : t+1 : une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 3-2

Caractéristiques familiales de l'échantillon l'année $t+1$, selon la cohorte de demandes d'asile — Partie 2

	Cohorte de demandes d'asile											
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	pourcentage											
Pays de citoyenneté (suite)												
Érythrée	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,7	0,9	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7
Haïti	0,9	0,9	0,6	0,8	0,7	0,8	2,2	3,8	13,7	13,9	5,4	5,0
Hongrie	3,6	5,3	7,0	0,7	0,2	x	x	x	x	0,6	6,6	8,1
Inde	4,8	3,4	2,7	2,9	3,2	3,9	3,6	3,0	1,8	1,5	1,6	2,4
Iran	3,1	2,3	1,6	0,8	1,0	1,4	1,8	1,1	0,6	0,8	1,0	1,5
Irak	1,3	0,9	1,0	0,7	0,3	0,3	0,6	0,8	1,0	0,7	0,6	0,6
Jamaïque	0,4	0,3	0,4	0,6	0,8	0,7	0,7	0,6	0,4	0,6	0,9	1,2
Nigéria	2,0	2,6	1,7	2,2	2,3	2,5	3,3	3,3	2,9	2,2	2,7	4,3
Pakistan	8,7	9,1	7,8	11,4	13,5	3,6	3,4	2,6	1,2	1,0	1,3	2,5
Slovaquie	x	0,2	x	x	x	x	x	x	x	0,1	0,9	0,9
Somalie	1,6	2,2	1,6	1,0	1,0	1,5	1,2	0,9	0,7	1,2	1,4	1,5
Sri Lanka	10,0	8,6	7,2	5,4	4,6	5,0	4,8	4,2	3,0	3,0	2,9	6,2
Syrie	0,4	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	x	0,2	0,2	0,3	0,6
Autres pays	45,8	47,8	50,9	53,1	52,3	49,8	56,7	60,1	55,0	56,3	57,3	45,2

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Entre 82 % et 93 % des demandeurs d'asile résident en Ontario ou au Québec. Dans ce groupe, la plupart vivent en Ontario. Par exemple, parmi la cohorte des demandeurs d'asile de 2010, 67 % vivaient en Ontario l'année $t+1$, tandis que 20 % vivaient au Québec. La deuxième province de résidence la plus courante est la Colombie-Britannique (où l'on retrouve de 3 % à 8 % des demandeurs d'asile) et l'Alberta (où l'on retrouve de 2 % à 6 % des demandeurs d'asile). Pris globalement, les autres provinces et territoires représentent habituellement environ 2 % de tous les demandeurs d'asile.

Les demandeurs d'asile proviennent aussi de divers pays. Les 21 pays de citoyenneté figurant dans le tableau 3 sont ensemble à l'origine de près de la moitié de tous les demandeurs d'asile. Tout au long de la majorité de la période, les pays les plus courants comprenaient la République populaire de Chine, la Colombie, le Sri Lanka et (plus récemment) Haïti et la Hongrie.

3 Résultats : Versement d'un revenu de l'aide sociale

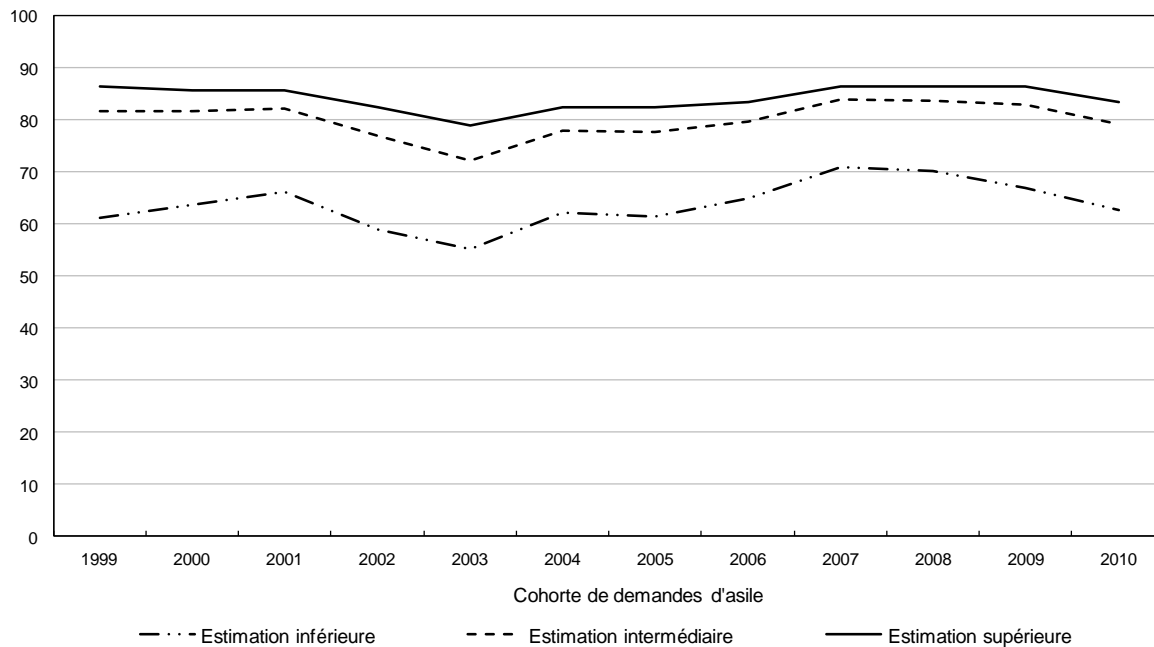
L'incidence du versement de prestations d'AS parmi les demandeurs d'asile l'année $t+1$ figure dans le graphique 2 et est calculée au moyen des trois méthodes dont il est question précédemment pour le traitement des cas non couplés. Dans l'ensemble, l'exclusion des cas non couplés produit des estimations qui se rapprochent davantage des estimations de la limite supérieure¹⁰. En outre, dans tous les cas, le versement de prestations d'AS était le plus faible parmi les cohortes de demandeurs d'asile de 2002 et de 2003, et le plus élevé parmi les cohortes qui ont soumis leur demande en 2007, 2008 ou 2009 (et ainsi, peuvent avoir été affectées par le ralentissement économique qui a commencé à la fin de 2008). De façon plus

10. L'ajout des données de HT1 (c.-à-d. des déclarants tardifs) a eu très peu de répercussions sur ces estimations, généralement de l'ordre de moins de 1 point de pourcentage.

particulière, les estimations inférieures — qui reposent sur le principe que tous les demandeurs d’asile non couplés *n’ont pas* touché d’AS — étaient dans une certaine mesure plus faibles parmi les cohortes de demandeurs d’asile de 2002 et de 2003 (59 % et 55 %, respectivement) et légèrement plus élevées parmi les cohortes de 2007 et 2008 (à 71 % et 70 %, respectivement). Les estimations supérieures, qui reposent sur le principe que tous les cas non couplés *ont* touché de l’AS, étaient encore une fois légèrement plus faibles parmi la cohorte de 2003 (79 %), comparativement aux cohortes ultérieures (p. ex. 86 % parmi la cohorte de 2007). Si les cas non couplés sont simplement supprimés du calcul (c.-à-d. les estimations intermédiaires), l’incidence du versement de prestations d’AS était encore une fois plus faible parmi la cohorte de 2003 (72 %) comparativement aux cohortes ultérieures (p. ex. 84 % parmi les cohortes de 2007 et 2008).

Graphique 2
Taux estimés de versement de prestations d’aide sociale l’année $t+1$ selon la cohorte de demandes d’asile

taux d’aide sociale
 (pourcentage)



Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d’asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d’asile.

Caractéristiques associées à la probabilité pour les demandeurs d’asile de toucher des prestations d’aide sociale

Les caractéristiques familiales figurant dans le tableau 3 peuvent être associées au versement de prestations d’AS. Pour commencer l’examen de ce rapport, les taux d’AS de l’année $t+1$ sont calculés pour les personnes, selon les caractéristiques au niveau de la famille du tableau 4. Certains résultats sont présentés sous forme schématique dans les graphiques 3 à 7. Ces résultats sont fondés sur les estimations intermédiaires, les cas non couplés étant exclus des estimations du versement de prestations d’AS. Les chiffres d’échantillon totaux figurent dans le tableau 1 en annexe. La dernière colonne du tableau 4 montre les taux d’AS moyens pondérés de l’année $t+1$ pour les six cohortes de demandeurs qui ont soumis leur demande dans les années 2005 à 2010 et est fournie comme mesure sommaire.

Les résultats montrent que l'incidence du versement de prestations d'AS varie dans une certaine mesure selon chacune des caractéristiques familiales. De façon plus particulière, les taux d'AS sont généralement les plus faibles parmi les personnes célibataires (et dans une moindre mesure, les couples sans enfant) et généralement les plus élevés parmi les mères seules et les couples ayant plus de deux enfants. Toutefois, l'ampleur de ces différences selon les types de famille n'est pas très importante, de l'ordre d'environ 15 points de pourcentage la plupart des années pour les différents types de famille affichant les taux les plus faibles et les plus élevés.

Tableau 4-1
Taux d'aide sociale l'année $t+1$, selon la caractéristique familiale et la cohorte de demandes d'asile — Partie 1

	Cohorte de demandes d'asile												Moyenne pondérée de 2005 à 2010
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	pourcentage												
Type de famille													
Homme célibataire	77,8	78,2	78,9	73,7	67,9	71,6	72,5	75,5	76,3	76,9	75,4	72,0	75,4
Femme célibataire	79,5	77,5	80,1	76,1	68,9	74,9	76,2	81,3	81,6	81,5	80,7	79,1	80,9
Père seul	86,0	90,6	85,8	77,0	66,9	81,6	80,8	83,7	89,4	87,7	88,4	73,4	85,8
Mère seule	89,2	90,2	89,4	84,7	82,6	86,1	84,7	85,5	92,9	91,4	89,5	88,5	90,1
Couple, sans enfant	84,0	79,4	81,3	72,6	70,1	79,9	74,3	76,6	80,9	82,8	82,7	77,2	80,6
Couple, un enfant	82,8	84,7	81,8	78,1	72,5	82,2	80,5	81,0	89,2	85,4	87,8	83,9	85,9
Couple, deux enfants	83,5	82,6	85,3	81,8	77,0	84,4	82,8	80,6	88,7	88,9	88,1	83,4	86,8
Couple, plus de deux enfants	92,7	92,5	90,9	88,6	81,8	88,3	92,0	86,2	89,9	90,2	92,0	89,7	90,1
Autre type de famille	76,1	76,6	77,6	67,8	66,5	70,1	75,3	73,1	78,5	76,8	79,6	70,1	76,5
Âge du membre le plus âgé de la famille													
0 à 18 ans	84,3	77,9	80,7	69,2	71,1	74,5	74,3	70,9	78,9	80,0	78,6	72,9	76,4
19 à 24 ans	80,7	81,0	82,9	75,9	70,3	73,9	74,9	78,6	80,8	82,3	82,7	79,4	81,0
25 à 34 ans	79,6	80,6	81,2	75,1	69,9	75,5	76,5	79,3	82,3	83,6	81,9	76,2	81,1
35 à 44 ans	83,0	82,2	82,7	77,6	73,2	80,1	79,6	79,6	85,9	83,9	82,4	80,5	82,9
45 à 54 ans	80,6	79,9	80,2	78,7	74,4	78,6	75,4	79,7	83,2	83,3	83,8	78,0	82,1
55 à 64 ans	90,2	86,5	86,3	83,5	73,7	84,4	81,8	82,9	86,7	82,8	87,1	84,8	84,9
65 ans et plus	97,2	96,4	96,0	90,5	89,1	93,4	93,9	87,6	93,7	92,1	95,0	93,2	92,4
Permis de travail détenu par un membre de la famille													
Oui	79,9	79,7	80,7	75,6	71,8	78,0	77,6	79,7	84,0	83,7	82,9	79,0	82,2
Non	91,6	90,7	90,1	87,1	79,9	76,5	79,1	81,1	84,3	83,8	85,6	84,3	83,7
Province ou territoire de résidence													
Terre-Neuve-et-Labrador	86,1	x	x	86,7	x	x	x	x	x	x	x	x	35,5
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	79,4	63,5	76,8	73,9	59,1	x	64,5	x	x	53,3	x	69,7	58,5
Nouveau-Brunswick	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	67,9
Québec	89,7	90,1	91,4	90,7	88,9	88,8	87,6	88,8	89,0	87,9	84,6	79,5	86,8
Ontario	79,2	80,2	80,1	72,8	68,5	76,9	76,5	79,7	85,3	85,3	86,5	83,9	84,4
Manitoba	70,0	70,3	71,2	66,2	63,4	59,6	59,4	48,9	43,6	61,5	75,0	63,6	61,3
Saskatchewan	94,1	64,4	x	x	x	x	x	x	40,6	68,5	61,7	68,4	61,8
Alberta	48,9	46,3	56,3	56,0	50,7	55,0	61,3	51,5	66,9	58,5	51,6	48,0	56,5
Colombie-Britannique	77,0	75,8	77,4	69,4	64,9	55,8	61,8	54,2	56,2	70,2	67,6	57,1	62,9
Yukon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	94,6
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Inconnu	30,0	11,8	25,4	23,5	19,7	23,5	x	7,1	25,0	10,0	15,8	20,0	15,3
Pays de citoyenneté													
Afghanistan	91,0	90,9	95,3	91,8	94,5	83,5	91,2	88,9	90,3	89,5	89,8	91,3	90,0
Bangladesh	81,5	84,5	81,6	76,7	74,7	81,6	66,0	69,1	59,7	77,0	65,2	67,0	67,8
République populaire de Chine	78,5	81,9	85,8	84,8	81,0	75,2	84,5	89,2	87,7	88,7	87,9	90,1	88,7
Colombie	75,3	80,5	88,2	87,8	87,7	91,5	88,4	86,8	92,0	90,2	92,8	89,2	90,6
République démocratique du Congo	93,8	93,5	92,6	91,8	89,5	89,3	80,7	87,8	83,2	87,7	89,9	82,5	86,4

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 4-2

Taux d'aide sociale l'année $t+1$, selon la caractéristique familiale et la cohorte de demandes d'asile — Partie 2

	Cohorte de demandes d'asile												Moyenne pondérée de 2005 à 2010
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	pourcentage												
Pays de citoyenneté (suite)													
République populaire du Congo	88,6	93,1	95,6	95,8	73,3	x	x	x	80,0	87,8	x	x	82,1
Cuba	73,5	80,5	77,2	74,3	60,8	67,5	73,3	76,7	78,1	83,4	78,9	74,3	78,5
Égypte	87,7	86,6	81,6	75,3	75,4	76,2	73,3	69,4	89,2	55,3	87,9	78,9	76,6
Érythrée	96,8	97,7	96,5	83,3	81,6	94,4	89,8	89,5	90,4	92,5	84,4	88,1	89,0
Haïti	69,3	68,2	80,9	68,2	67,3	69,1	79,1	74,8	84,0	79,6	66,2	68,8	78,0
Hongrie	90,4	88,2	84,4	52,7	35,1	x	x	x	x	92,9	97,3	96,3	96,1
Inde	77,4	77,2	77,7	72,6	73,8	67,1	67,1	68,2	69,0	59,8	68,8	64,0	66,0
Iran	87,2	86,4	86,8	78,9	74,4	79,3	83,0	77,4	81,8	82,6	82,1	83,3	81,6
Irak	90,2	83,6	91,9	87,8	87,8	72,3	75,6	80,0	78,4	78,7	87,9	80,2	80,7
Jamaïque	25,9	16,9	24,8	15,6	25,9	28,9	29,7	28,2	41,5	42,9	44,3	40,2	40,5
Nigéria	84,1	83,7	86,1	85,4	86,3	81,7	80,6	83,8	86,9	87,7	89,0	87,9	87,2
Pakistan	84,1	86,2	89,4	89,0	68,8	68,7	75,1	76,4	73,7	72,4	72,9	73,4	74,0
Slovaquie	x	68,6	x	x	x	x	x	x	x	83,8	97,3	93,3	94,3
Somalie	95,3	96,6	96,8	98,4	93,4	86,3	87,5	86,8	78,8	92,7	92,2	89,9	89,4
Sri Lanka	85,2	86,0	87,0	82,1	78,3	81,4	82,1	81,4	82,3	82,7	86,3	86,3	84,0
Syrie	87,0	76,8	75,8	70,8	71,0	72,7	69,8	x	62,3	47,8	82,4	84,7	72,8
Autres pays	79,2	77,9	78,1	71,0	68,2	74,7	75,7	78,6	83,4	84,0	81,2	72,8	80,9

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

De même, la variation des taux d'AS selon l'âge du membre de la famille le plus âgé est assez faible. Comme le montre le graphique 4, l'incidence du versement de prestations d'AS varie généralement de moins de 5 points de pourcentage entre les demandeurs d'asile des familles dont le membre le plus âgé a entre 19 et 24 ans et ceux des familles dont le membre le plus âgé a entre 45 et 54 ans. L'incidence du versement de prestations d'AS est légèrement plus élevée dans les familles dont le membre le plus âgé a 55 ans et plus, mais comme il est indiqué précédemment, seulement 5 % environ de tous les demandeurs d'asile vivent dans de telles familles.

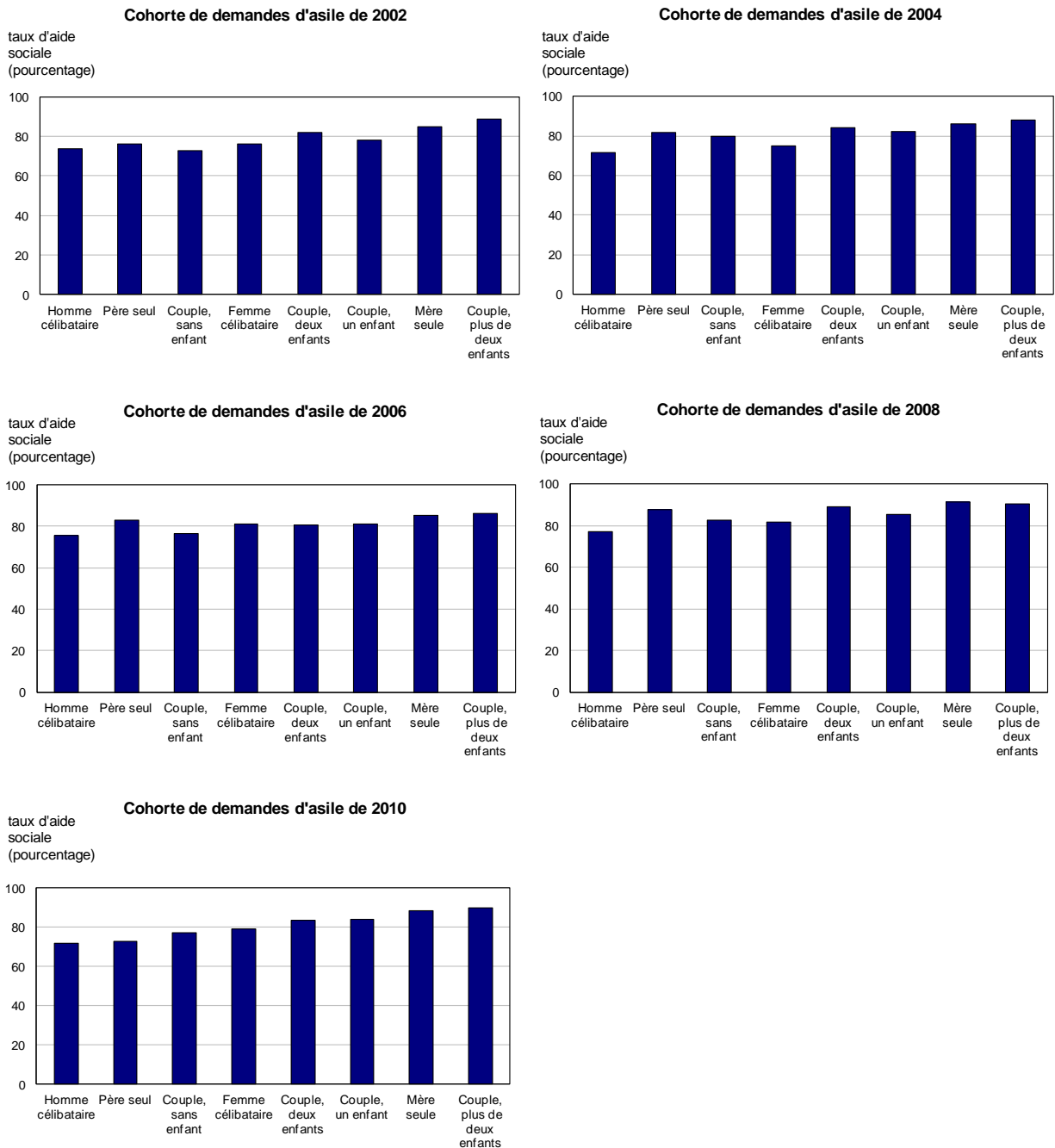
On pourrait s'attendre à ce que le fait de détenir un permis de travail soit associé de façon négative au versement de prestations d'AS, étant donné que les personnes ont l'option de travailler. Cela était certainement le cas pour les cohortes de demandes de 1999 à 2003, l'incidence du versement de prestations d'AS parmi les familles de demandeurs d'asile comptant au moins un membre détenteur d'un permis de travail étant de 8 à 12 points de pourcentage plus faible que parmi les familles de demandeurs d'asile dans lesquelles personne ne détenait de permis de travail. Pour la cohorte de demandes de 2010, la différence entre ces groupes était de 5 points de pourcentage. Toutefois, pour les cohortes de 2005 à 2010, les taux d'AS étaient généralement les mêmes pour les deux groupes. Au cours de l'ensemble de la période, les taux d'AS n'ont jamais été inférieurs à 72 % parmi les familles dont au moins un membre détenait un permis de travail.

Comme il est indiqué précédemment, la plupart des demandeurs d'asile résident dans une des quatre provinces suivantes : Québec, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique. Parmi ces quatre provinces, les taux d'AS sont les plus élevés au Québec, où entre 79 % et 91 % des demandeurs d'asile touchent des prestations d'AS l'année $t+1$. Par contre, de façon générale,

entre la moitié et les deux tiers des demandeurs d'asile vivant en Alberta, et entre la moitié et les trois quarts des demandeurs d'asile vivant en Colombie-Britannique, touchaient des prestations d'AS. Parmi les cohortes arrivées avant 2007, les taux d'AS étaient plus faibles d'au moins 9 points de pourcentage en Ontario qu'au Québec. Depuis, les taux sont assez près dans les deux provinces et, en fait, ils étaient légèrement plus élevés en Ontario qu'au Québec parmi les cohortes de 2009 et 2010.

Le pays de citoyenneté des demandeurs d'asile comporte aussi une association étroite avec le versement de prestations d'AS. Même s'il y a des variations au fil du temps, certaines tendances se maintiennent tout au long de la majorité de la période de l'étude. Les personnes provenant de pays comme l'Afghanistan, la Colombie, la République démocratique du Congo, l'Érythrée et la Somalie ont toutes des taux relativement élevés d'AS (près de 90 % ou supérieurs à 90 %) tout au long de la majeure partie de la période à l'étude. À l'autre extrémité du spectre, le versement de prestations d'AS est relativement faible tout au long de la période pour les demandeurs d'asile du Bangladesh, d'Haïti, de l'Inde et de la Jamaïque. Les taux sont particulièrement faibles chez les demandeurs d'asile jamaïcains qui sont arrivés avant 2007, ne dépassant jamais 30 %. Depuis, les taux sont demeurés légèrement supérieurs à 40 %, ce qui représente toutefois le pourcentage le plus faible parmi les pays examinés ici, et seulement la moitié environ de la moyenne globale.

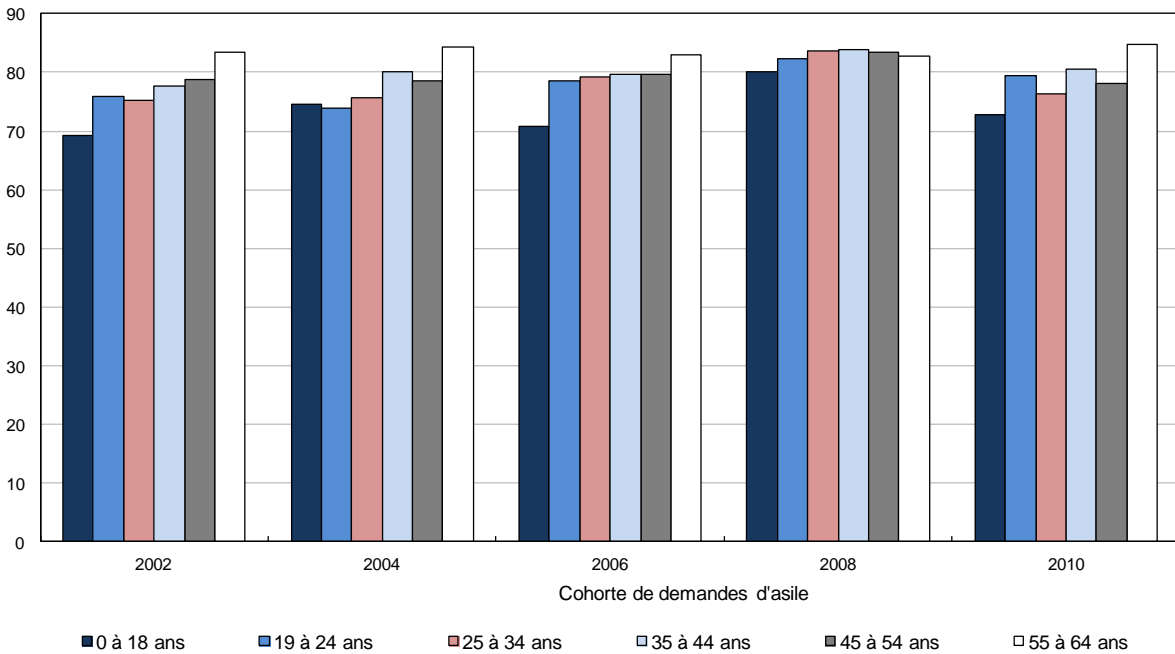
Graphique 3
Taux d'aide sociale l'année t+1, selon le type de famille et la cohorte de demandes d'asile



Note : t+1 : une année depuis le début de la demande d'asile.
Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Graphique 4
Taux d'aide sociale l'année t+1, selon l'âge du membre le plus âgé de la famille et la cohorte de demandes d'asile

taux d'aide sociale
 (pourcentage)

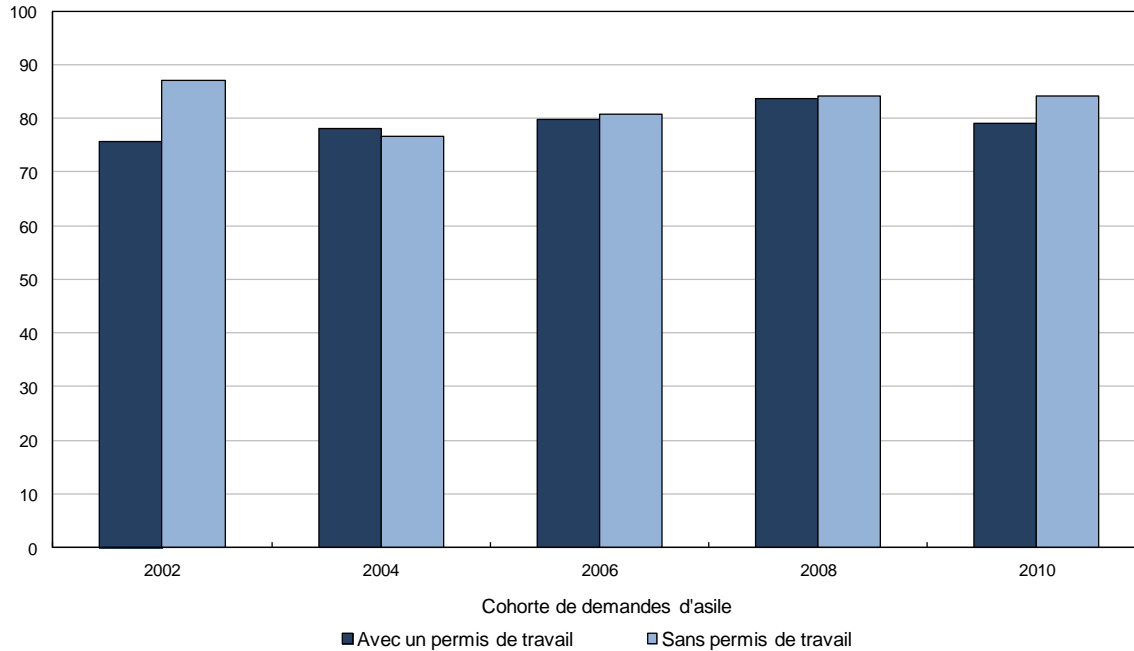


Note : t+1 : une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Graphique 5
Taux d'aide sociale l'année t+1, selon le permis de travail détenu par un membre de la famille et la cohorte de demandes d'asile

taux d'aide sociale
 (pourcentage)

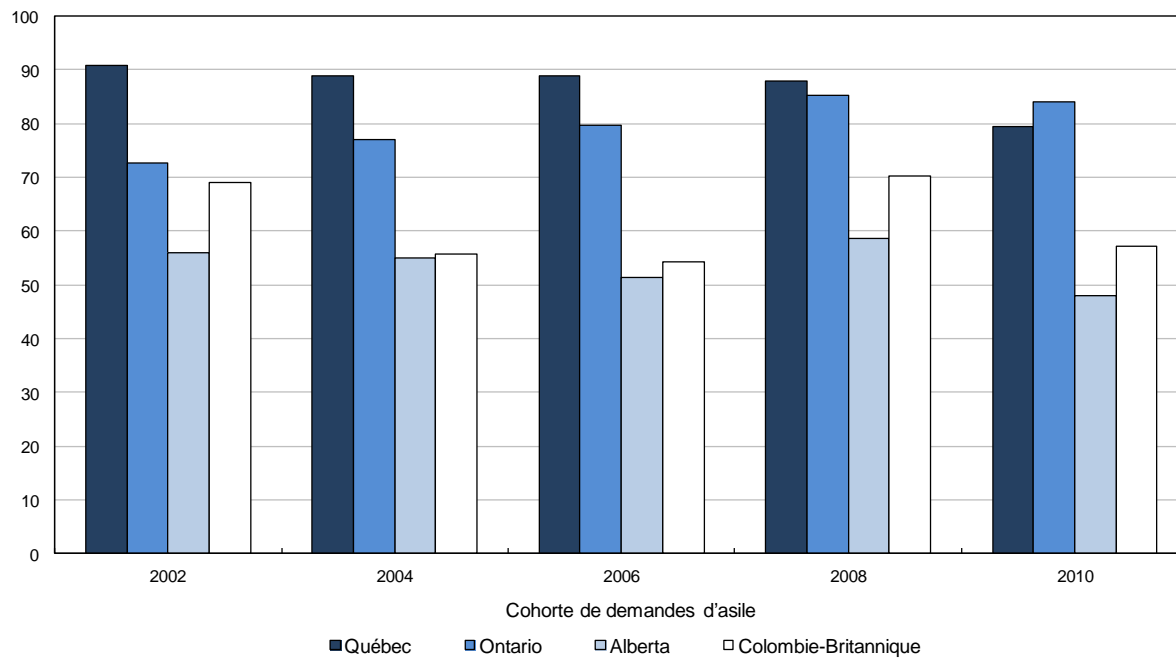


Note : t+1 : une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Graphique 6
Taux d'aide sociale l'année t+1, selon certaines provinces de résidence et cohortes
de demandes d'asile

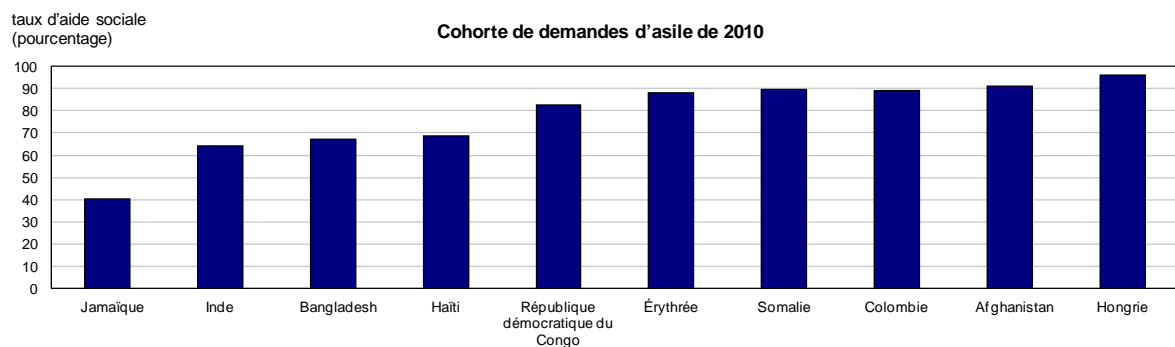
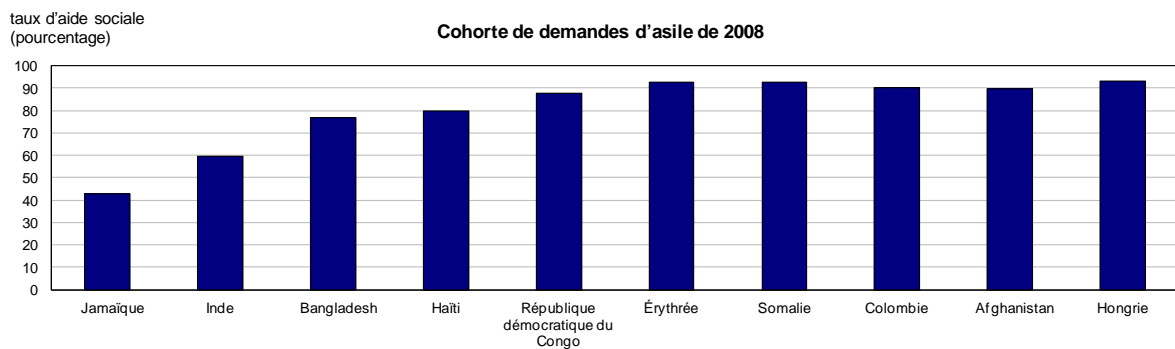
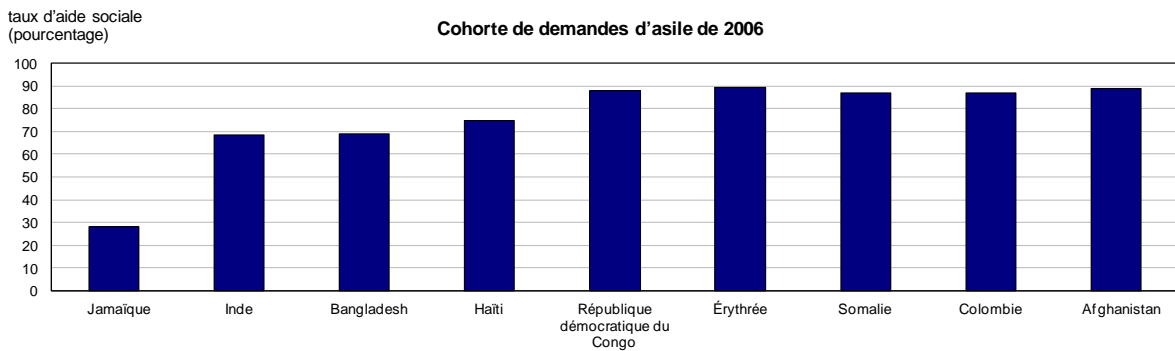
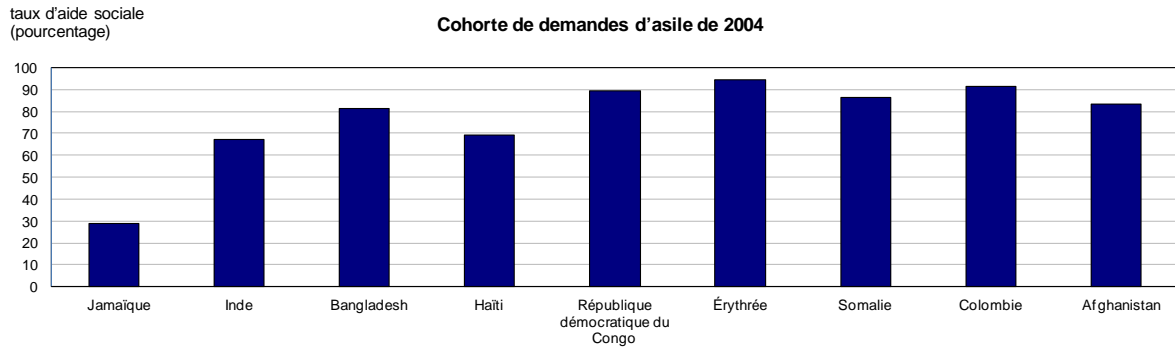
taux d'aide sociale
 (pourcentage)



Note : t+1 : une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Graphique 7
Taux d'aide sociale l'année t+1, selon certains pays de citoyenneté et cohortes de demandes d'asile



Note : t+1 : une année depuis la présentation de la demande d'asile. Les résultats pour la Hongrie sont supprimés en 2004 et 2006 pour respecter les exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

En résumé, la variation des taux d'AS a tendance à être la plus forte selon la province de résidence et le pays de citoyenneté. Certaines différences existent selon le type de famille, l'âge du membre le plus âgé de la famille et la présence d'un permis de travail dans la famille, mais elles ne sont jamais aussi prononcées que celles associées à la province de résidence et au pays de citoyenneté.

Les tendances révélées par le tableau 4 sont confirmées dans une large mesure par une analyse de régression. Le tableau 5 montre les résultats d'un modèle de probabilité linéaire (moindres carrés ordinaires) du recours à l'AS, les covariables incluant l'ensemble des facteurs socioéconomiques apparaissant dans le tableau 4^{11,12}. En général, l'ampleur des différences a tendance à varier dans une certaine mesure, une fois les caractéristiques socioéconomiques prises en compte, mais les tendances continuent d'être qualitativement les mêmes. L'ampleur est différente parce que nombre de ces caractéristiques sont corrélées, et que seule une approche multidimensionnelle, comme une analyse de régression, peut déterminer les rapports distincts (indépendants) entre le recours à l'AS et chaque facteur.

La différence prédite dans le recours à l'AS entre le type de famille affichant le taux le plus élevé d'AS (couples ayant plus de deux enfants) et celui affichant le taux le plus faible d'AS (hommes seuls) est de 15,2 points de pourcentage. Le modèle laisse aussi supposer que les familles plus âgées (celles comptant un membre de 55 à 64 ans) sont plus susceptibles de toucher des prestations d'AS que les familles plus jeunes. Les taux d'AS prédits sont d'environ 6 points de pourcentage plus faibles chez les familles dont un membre détient un permis de travail.

Les résultats de la régression font aussi ressortir des différences substantielles entre les principales provinces de résidence. Comparativement à l'Ontario, les taux d'AS prédits sont de 13 points de pourcentage plus élevés au Québec, et d'environ 10 et 22 points de pourcentage plus faibles en Colombie-Britannique et en Alberta, respectivement. La différence entre le taux d'AS prédit le plus élevé (Québec) et le plus faible (Alberta) est de 35 points de pourcentage.

Des différences importantes selon le pays de citoyenneté sont aussi enregistrées. La catégorie de référence est la République populaire de Chine, qui compte un taux relativement élevé de recours à l'AS. En fait, seuls les demandeurs d'asile de l'Érythrée et de la Somalie ont des taux d'AS prédits plus élevés. Les taux d'AS prédits les plus faibles se retrouvent parmi les demandeurs d'asile de la Jamaïque, suivi de ceux d'Haïti, de l'Inde et de la Syrie. Le taux d'AS prédit parmi les demandeurs d'asile de la Jamaïque est encore une fois bien inférieur à tous les autres (53 points de pourcentage de moins que celui des demandeurs d'asile de la République populaire de Chine).

Ainsi, l'analyse de régression confirme les conclusions du tableau 4 selon lesquelles la variation des taux d'AS est plus importante selon la province de résidence et le pays de citoyenneté comparativement aux autres caractéristiques familiales, comme le type de famille, l'âge du membre le plus âgé et le fait pour un membre de la famille de détenir un permis de travail ou non.

11. Des résultats similaires ont été obtenus lorsque des effets de probabilité marginaux de modèles logit et probit ont été estimés.

12. Étant donné que l'ensemble de la famille touche des prestations d'AS, les erreurs types sont regroupées au niveau de la famille. Toutefois, les personnes continuent d'être dénombrées dans l'analyse. Autrement dit, les familles plus grandes représentent une part plus importante des résultats que les familles plus petites, les premières comptant un plus grand nombre de membres.

L'incidence du versement de prestations d'AS était la plus faible parmi la cohorte de demandeurs d'asile de 2003 (la catégorie de référence), tous les autres coefficients de cohorte étant positifs et significatifs, et la plus élevée parmi les cohortes de 2007, 2008 et 2009, qui sont toutes arrivées au Canada au moment du ralentissement économique. Selon les données de la DAL, les taux d'AS dans la population en général n'ont augmenté que légèrement pendant le ralentissement économique, passant de 7,4 % en 2007 à 7,7 % en 2009.

Tableau 5-1

Régression par les moindres carrés ordinaires du versement de prestations d'aide sociale l'année $t+1$ sur les caractéristiques familiales — Partie 1

	Résultats de la régression	
	coefficient	erreur type
Type de famille (référence : homme célibataire)		
Femme célibataire	0,020 ***	0,002
Père seul	0,096 ***	0,005
Mère seule	0,125 ***	0,002
Couple, sans enfant	0,016 ***	0,003
Couple, un enfant	0,077 ***	0,003
Couple, deux enfants	0,100 ***	0,003
Couple, plus de deux enfants	0,152 ***	0,003
Autre type de famille	-0,009	0,008
Âge du membre le plus âgé de la famille (référence : 0 à 18 ans)		
19 à 24 ans	0,040 ***	0,010
25 à 34 ans	0,024 *	0,010
35 à 44 ans	0,015	0,010
45 à 54 ans	0,010	0,010
55 à 64 ans	0,068 ***	0,010
65 ans et plus	0,138 ***	0,010
Permis de travail détenu par un membre de la famille		
Oui	-0,063 ***	0,003
Province ou territoire de résidence (référence : Ontario)		
Terre-Neuve-et-Labrador	0,000	0,010
Île-du-Prince-Édouard	-0,410 ***	0,105
Nouvelle-Écosse	-0,093 ***	0,023
Nouveau-Brunswick	-0,150 ***	0,039
Québec	0,126 ***	0,002
Manitoba	-0,126 ***	0,014
Saskatchewan	-0,096 ***	0,021
Alberta	-0,222 ***	0,005
Colombie-Britannique	-0,105 ***	0,004
Yukon	0,010	0,046
Territoires du Nord-Ouest	-0,286 ***	0,073
Inconnu	-0,538 ***	0,016
Pays de citoyenneté (référence : République populaire de Chine)		
Afghanistan	-0,009	0,006
Bangladesh	-0,131 ***	0,009
Colombie	-0,011 **	0,004
République démocratique du Congo	-0,036 ***	0,005
République populaire du Congo	-0,055 ***	0,015
Cuba	-0,114 ***	0,010
Égypte	-0,120 ***	0,013
Érythrée	0,029 ***	0,008
Haïti	-0,213 ***	0,005
Hongrie	-0,017 ***	0,005

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

Note : Les cellules fondées sur moins de 30 observations ont été supprimées. $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile. Nombre d'observations : 277 345.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 5-2**Régression par les moindres carrés ordinaires du versement de prestations d'aide sociale l'année $t+1$ sur les caractéristiques familiales — Partie 2**

	Résultats de la régression	
	coefficient	erreur type
Pays de citoyenneté (référence : République populaire de Chine) (suite)		
Inde	-0,193 ***	0,006
Iran	-0,037 ***	0,007
Irak	-0,058 ***	0,008
Jamaïque	-0,529 ***	0,012
Nigéria	-0,014 **	0,005
Pakistan	-0,088 ***	0,004
Slovaquie	-0,065 ***	0,015
Somalie	0,023 ***	0,005
Sri Lanka	-0,050 ***	0,004
Syrie	-0,164 ***	0,016
Autres pays	-0,135 ***	0,003
Cohorte de demandes d'asile (référence : 2003)		
1999	0,076 ***	0,004
2000	0,072 ***	0,004
2001	0,079 ***	0,003
2002	0,039 ***	0,004
2004	0,047 ***	0,004
2005	0,057 ***	0,004
2006	0,074 ***	0,004
2007	0,116 ***	0,004
2008	0,114 ***	0,004
2009	0,103 ***	0,004
2010	0,071 ***	0,004
Ordonnée à l'origine	0,798 ***	0,011

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

Note : Les cellules fondées sur moins de 30 observations ont été supprimées. $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile. Nombre d'observations : 277 345.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Versement de prestations d'aide sociale selon les caractéristiques sociodémographiques — sensibilité au traitement des cas non couplés

Les incidences de versement de prestations d'AS figurant ci-dessus sont fondées sur l'estimation intermédiaire, c'est-à-dire que les demandeurs d'asile qui n'ont pu être couplés aux données administratives de l'impôt ont été exclus des calculs. Parmi les questions que cela soulève figure la mesure dans laquelle les taux de versement de prestations d'AS varient pour des groupes particuliers, lorsque différentes méthodologies sont utilisées pour traiter les cas non couplés. Cela est documenté dans le tableau 6, qui montre l'incidence du versement de prestations d'AS pour la cohorte de demandes de 2008, l'année $t+1$, selon certaines caractéristiques, au moyen des estimations inférieure, intermédiaire et supérieure décrites dans la section 2.

L'incidence du versement de prestations d'AS varie le plus parmi les estimations pour les demandeurs d'asile vivant seuls. L'estimation inférieure du versement de prestations d'AS parmi les hommes et les femmes seuls est de 60 % à 63 %, mais ce pourcentage monte à 82 % à 86 % avec l'estimation supérieure. Il s'agit d'une fourchette de 22 points de pourcentage pour l'ensemble des trois approches. Par contre, la fourchette dans les estimations de l'incidence de

l'AS pour les autres types de famille va de 6 à 13 points de pourcentage. Cela rend compte du fait que les demandeurs d'asile vivant seuls représentent une part relativement importante des observations non couplées.

Les mêmes résultats ressortent selon l'âge du membre le plus âgé de la famille. Parmi les demandeurs d'asile vivant dans des familles dans lesquelles le membre le plus âgé a entre 35 et 54 ans, l'incidence estimée du versement de prestations d'AS va de 75 % (limite inférieure) à 85 % à 86 % (limite supérieure), une ampleur d'environ 10 points de pourcentage. La fourchette parmi les familles dont le membre le plus âgé a entre 25 et 34 ans est de 16 points de pourcentage. Par contre, les demandeurs d'asile âgés de 19 à 24 ans sont surreprésentés dans les observations non couplées, et l'incidence estimée du versement de prestations d'AS va de 62 % à 87 %, une fourchette de 25 points de pourcentage.

En résumé, les incidences estimées du versement de prestations d'AS parmi les demandeurs d'asile vivant dans des familles, et plus particulièrement celles dont le membre le plus âgé a plus de 35 ans, sont les moins sensibles à la façon dont les observations non couplées sont traitées. Il en va de même pour les demandeurs d'asile vivant dans des familles dans lesquelles au moins un membre est titulaire d'un permis de travail, et parmi les demandeurs d'asile vivant au Québec, en Ontario et en Alberta.

Les tableaux 2 et 3 en annexe fournissent des estimations du versement de prestations d'AS selon les mêmes caractéristiques que celles figurant dans le tableau 4 ci-dessus, mais pour les estimations inférieure et supérieure, respectivement.

Tableau 6
Comparaison du versement de prestations d'aide sociale l'année $t+1$ pour la
cohorte de demandes d'asile de 2008, selon certaines caractéristiques familiales

	Estimation inférieure	Estimation intermédiaire	Estimation supérieure	Fourchette
	pourcentage			points de pourcentage
Type de famille				
Homme célibataire	59,7	76,9	82,0	22,3
Femme célibataire	63,4	81,5	85,6	22,2
Mère seule	81,1	91,3	92,3	11,2
Couple, sans enfant	71,9	82,8	85,1	13,2
Couple, un enfant	78,1	85,4	86,6	8,5
Couple, deux enfants	83,2	88,9	89,6	6,4
Couple, plus de deux enfants	85,1	90,2	90,7	5,6
Âge du membre le plus âgé de la famille				
0 à 18 ans	12,8	80,0	96,8	84,0
19 à 24 ans	61,7	82,3	86,7	25,0
25 à 34 ans	70,0	83,6	86,3	16,3
35 à 44 ans	75,0	83,9	85,6	10,6
45 à 54 ans	74,8	83,4	85,1	10,3
55 à 64 ans	70,1	82,8	85,5	15,4
Permis de travail détenu par un membre de la famille				
Oui	75,7	83,7	85,2	9,5
Non	12,4	84,2	97,7	85,3
Province de résidence				
Québec	75,0	87,9	89,6	14,6
Ontario	71,0	85,3	87,7	16,7
Alberta	52,2	58,5	63,0	10,8
Colombie-Britannique	53,4	70,2	77,3	23,9

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

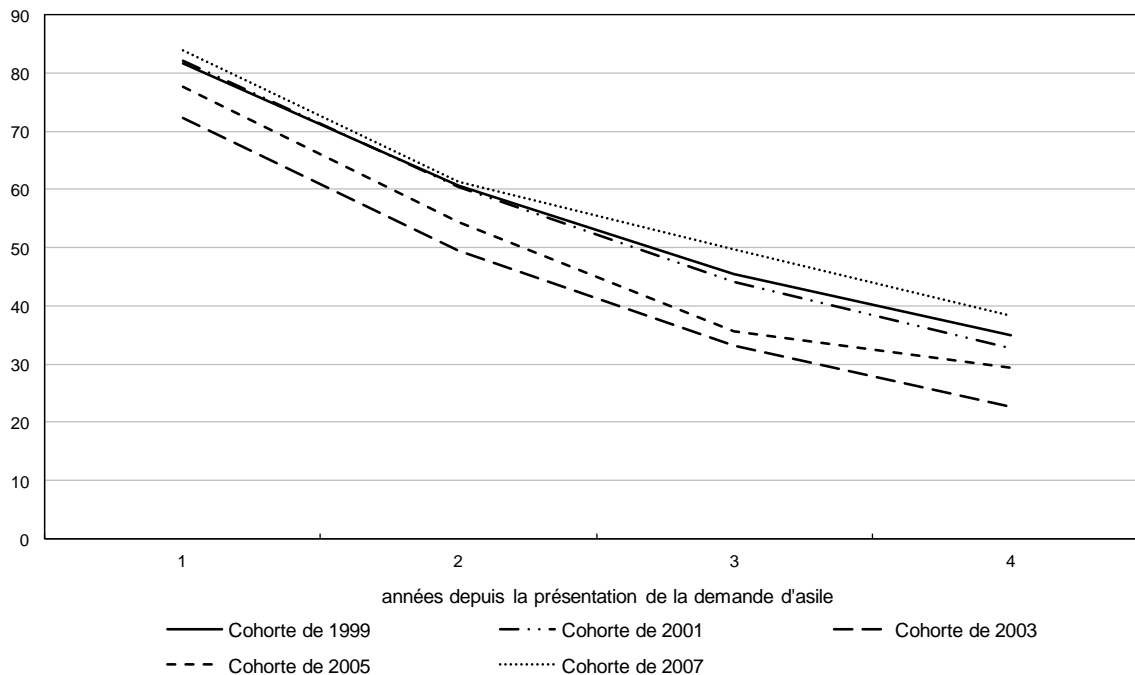
Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Versement de prestations d'aide sociale selon le nombre d'années écoulées depuis la présentation de la demande

La présente section porte sur la tendance des taux d'AS selon le nombre d'années écoulées depuis la présentation de la demande. L'accent dans ce cas est encore mis sur l'estimation intermédiaire. Les taux d'AS des demandeurs d'asile diminuent rapidement après l'année $t+1$. Dans le graphique 8, les taux sont montrés pour chaque cohorte de demandeurs d'asile, jusqu'à concurrence de quatre ans après le début de la demande. Entre les années $t+1$ et $t+2$, les taux d'AS diminuent d'environ 20 points de pourcentage. La baisse est aussi importante entre les années $t+2$ et $t+3$, soit 15 autres points de pourcentage en moyenne. De plus, entre les années $t+3$ et $t+4$, les taux d'AS diminuent dans une autre proportion de 10 points de pourcentage. Dans l'ensemble, entre l'année $t+1$ et l'année $t+4$, les taux d'AS diminuent généralement de plus de la moitié, soit de 45 à 50 points de pourcentage. Toutefois, il est important de se rappeler que ces chiffres ont trait au groupe en diminution croissante de demandeurs d'asile dont les demandes sont demeurées ouvertes jusqu'à l'année en question, comme l'a montré précédemment le tableau 2.

Graphique 8
Taux d'aide sociale de 1 an à 4 ans depuis le début de la demande d'asile, selon certaines cohortes de demandes d'asile

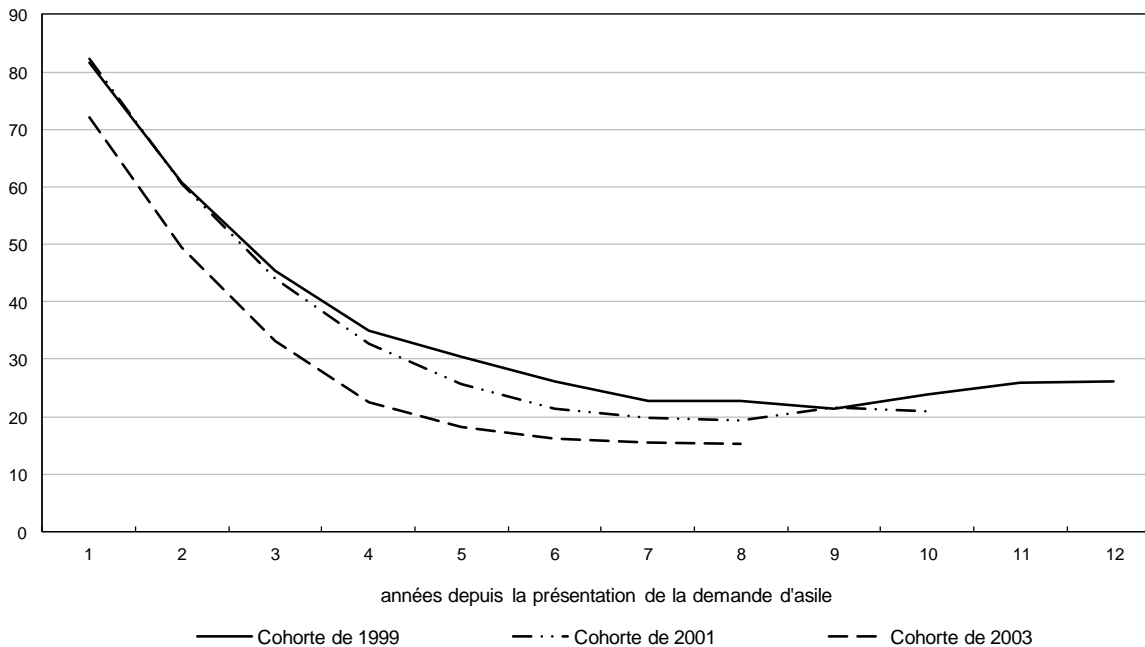
taux d'aide sociale
 (pourcentage)



Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Graphique 9
Taux d'aide sociale de 1 an à 12 ans depuis la présentation de la demande d'asile, selon certaines cohortes de demandes d'asile

taux d'aide sociale
 (pourcentage)



Note : Les données de la Base de données sur les demandeurs d'asile étaient disponibles jusqu'en 2011 au moment de l'étude.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

La première cohorte de demandeurs d'asile, c'est-à-dire ceux qui ont présenté leur demande en 1999, peut être suivie pendant 12 ans, ce qui donne un aperçu beaucoup plus exhaustif du versement de prestations d'AS. Comme le montre le graphique 9, le taux d'AS a diminué, pour passer de 82 % l'année $t+1$ à 26 % l'année $t+6$; il est par la suite demeuré entre 21 % et 26 % jusqu'à la fin de l'année $t+12$. Des résultats similaires sont obtenus pour les cohortes de demandes de 2001 et de 2003, qui peuvent être suivies jusqu'à concurrence de 8 et 10 ans après la présentation de la demande, respectivement. Encore une fois, il convient de souligner que ces chiffres ont trait au groupe des demandeurs d'asile dont la demande est demeurée ouverte jusqu'à l'année en question. Parmi tous les demandeurs d'asile de la cohorte de 2001, 9 % ont été observés l'année $t+8$, tandis que moins de 3 % des demandeurs de la cohorte de 1999 ont été observés l'année $t+12$.

La baisse marquée des taux d'AS, au fur et à mesure que la durée de la demande s'allonge, peut être liée, à tout le moins en partie, aux différences dans les caractéristiques des personnes dont la demande est demeurée active pendant différentes durées. Pour tenir compte de cette possibilité, on a estimé une régression par les moindres carrés ordinaires du taux d'AS pour la cohorte de demandes de 1999, toutes les années écoulées depuis le début de la demande étant regroupées dans la même régression¹³. Cette régression tient compte des différences dans l'ensemble des caractéristiques familiales examinées jusqu'à maintenant. Dans le tableau 7, les coefficients d'intérêt sont ceux liés aux variables correspondant au nombre d'années écoulées depuis le début de la demande. La diminution des taux d'AS est évidente dans ces résultats. L'année $t+12$, les taux d'AS prédits sont de 51,6 points de pourcentage plus faibles que pour l'année $t+1$, après avoir tenu compte des changements dans la composition des demandeurs d'asile au cours de cette période. Cette différence n'est que légèrement plus faible que les résultats non corrigés figurant dans le graphique 9 (56 points de pourcentage). Les résultats sont similaires pour d'autres cohortes.

Même s'il est considérablement plus faible qu'au moment où la demande d'asile est soumise, le taux de versement de prestations d'AS est encore beaucoup plus répandu parmi la population de demandeurs d'asile, 12 ans après la demande initiale, que dans la population en général. Pour démontrer cela, on a calculé le taux global de versement annuel de prestations d'AS parmi la population canadienne, à partir de la DAL, entre 1999 et 2011¹⁴. Depuis 2003, le taux s'est maintenu relativement constant, à environ 8 %. Le taux ne dépasse jamais 10 %, et il représente toujours moins du tiers du taux de versement de prestations chez les demandeurs d'asile de la cohorte de 1999, même 12 ans après la demande initiale (26 %)¹⁵.

13. Des résultats similaires ont été obtenus lorsque des effets de probabilité marginaux de modèles logit et probit ont été estimés.

14. La DAL représente un échantillon aléatoire de 20 % du FFT1, les enregistrements étant couplés de façon longitudinale. Pour réduire le temps de calcul, un échantillon aléatoire de 10 % de la DAL a été utilisé. Les résultats détaillés de cette analyse sont disponibles sur demande.

15. Lorsque l'on présume que tous les cas non couplés n'ont pas touché d'AS (c.-à-d. l'estimation inférieure), le taux d'AS, 12 ans après la demande d'asile, est seulement légèrement plus faible (22 %).

Tableau 7-1

Régression par les moindres carrés ordinaires du versement de prestations d'aide sociale sur les caractéristiques familiales pour la cohorte de demandes d'asile de 1999 — Partie 1

	Résultats de la régression	
	coefficient	erreur type
Type de famille (référence : homme célibataire)		
Femme célibataire	0,040 ***	0,008
Père seul	0,102 ***	0,017
Mère seule	0,194 ***	0,008
Couple, sans enfant	0,036 **	0,012
Couple, un enfant	0,056 ***	0,011
Couple, deux enfants	0,083 ***	0,012
Couple, plus de deux enfants	0,171 ***	0,013
Autre type de famille	0,069 ***	0,016
Âge du membre le plus âgé de la famille (référence : 0 à 18 ans)		
19 à 24 ans	-0,004	0,025
25 à 34 ans	-0,042 †	0,025
35 à 44 ans	-0,038	0,025
45 à 54 ans	-0,040	0,025
55 à 64 ans	0,037	0,027
65 ans et plus	0,222 ***	0,028
Permis de travail détenu par un membre de la famille		
Oui	-0,096 ***	0,006
Province ou territoire de résidence (référence : Ontario)		
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,002	0,012
Île-du-Prince-Édouard	x	x
Nouvelle-Écosse	-0,023	0,052
Nouveau-Brunswick	-0,108 †	0,056
Québec	0,121 ***	0,006
Manitoba	-0,072 *	0,035
Saskatchewan	0,004	0,025
Alberta	-0,159 ***	0,014
Colombie-Britannique	-0,066 ***	0,009
Yukon	-0,233 ***	0,059
Territoires du Nord-Ouest	-0,469 ***	0,055
Inconnu	-0,276 ***	0,020
Pays de citoyenneté (référence : République populaire de Chine)		
Afghanistan	0,205 ***	0,018
Bangladesh	0,036	0,031
Colombie	0,002	0,019
République démocratique du Congo	0,190 ***	0,017
République populaire du Congo	0,166 ***	0,038
Cuba	0,052	0,043
Égypte	0,084 *	0,041
Érythrée	0,371 ***	0,030

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,10$)

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile. Nombre d'observations : 68 699.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 7-2

Régression par les moindres carrés ordinaires du versement de prestations d'aide sociale sur les caractéristiques familiales pour la cohorte de demandes d'asile de 1999 — Partie 2

	Résultats de la régression	
	coefficient	erreur type
Pays de citoyenneté (référence : République populaire de Chine)		
(suite)		
Haïti	-0,169 ***	0,026
Hongrie	0,197 ***	0,017
Inde	-0,085 ***	0,013
Iran	0,112 ***	0,018
Irak	0,175 ***	0,025
Jamaïque	-0,269 ***	0,037
Nigéria	0,005	0,016
Pakistan	0,076 ***	0,013
Slovaquie	-0,149 †	0,087
Somalie	0,301 ***	0,018
Sri Lanka	0,063 ***	0,012
Syrie	0,121 **	0,041
Autres pays	0,023 *	0,010
Années depuis la demande (référence : 1)		
2	-0,210 ***	0,004
3	-0,362 ***	0,005
4	-0,466 ***	0,006
5	-0,507 ***	0,007
6	-0,543 ***	0,008
7	-0,574 ***	0,009
8	-0,571 ***	0,010
9	-0,576 ***	0,013
10	-0,554 ***	0,014
11	-0,528 ***	0,017
12	-0,516 ***	0,019
Ordonnée à l'origine	0,790 ***	0,026

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,001$)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,10$)

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile. Nombre d'observations : 68 699.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Proportion du total agrégé de prestations d'aide sociale versées aux demandeurs d'asile

Jusqu'à maintenant, on a examiné uniquement l'incidence du versement de prestations d'AS. Toutefois, il convient d'envisager une perspective plus large et d'évaluer dans quelle mesure les dépenses totales agrégées d'AS des ministères et organismes des gouvernements fédéral, provincial et municipal vont à des demandeurs d'asile. Même si les familles de demandeurs d'asile sont beaucoup plus susceptibles que la population canadienne en général de toucher un revenu de l'AS, il est important de se rappeler que les demandeurs d'asile ne représentent que le tiers de 1 % environ de la population canadienne totale.

Dans le tableau 8, les montants totaux d'AS versés aux demandeurs d'asile et à tous les Canadiens sont indiqués. À noter que tous les demandeurs d'asile sont inclus dans ce cas,

même ceux qui ont soumis leur demande avant 1999. Dans l'ensemble, entre 10 milliards et 13 milliards de dollars ont été versés chaque année aux prestataires de l'AS, selon le fichier T5007¹⁶. De ce total, entre 202 millions et 338 millions de dollars ont été versés à des demandeurs d'asile, ce qui représente de 1,9 % à 3,2 % du total, selon l'année¹⁷. Cette fourchette d'estimations est probablement conservatrice, compte tenu des demandeurs d'asile non couplés dont il est question dans la section « Données et méthodologie » (section 2). À partir de l'approche abordée dans la sous-section « Définition de l'aide sociale et de l'incidence de son versement »¹⁸ du présent document, les deux dernières colonnes du tableau 8 montrent la valeur prédite et la part prédite des prestations d'AS versées aux demandeurs d'asile couplés et non couplés. La part prédite des prestations totales agrégées d'AS versées aux demandeurs d'asile se situe entre 2,7 % et 4,4 % lorsque cette correction est apportée.

Tableau 8
Prestations d'aide sociale versées aux demandeurs d'asile, selon l'année, 1999 à 2011

Année	Total des prestations d'AS (fichier T5007)	Total des prestations d'AS versées à des DA (fichiers T5007 et FFT1)	Pourcentage de prestations d'AS versées à des DA (fichiers T5007 et FFT1)	Total prédit de prestations d'AS versées à des DA (fichiers T5007 et FFT1, demandeurs non couplés inclus)	Pourcentage prédit de prestations d'AS versées à des DA (fichiers T5007 et FFT1)
	dollars constants de 2011	dollars constants de 2011	pourcentage	dollars constants de 2011	pourcentage
1999	12 720 599 370	236 875 624	1,9	355 145 983	2,8
2000	11 717 799 462	257 300 460	2,2	381 388 639	3,3
2001	11 111 833 301	302 774 927	2,7	432 057 737	3,9
2002	10 604 219 149	337 936 280	3,2	461 719 590	4,4
2003	10 251 014 042	323 237 824	3,2	442 453 451	4,3
2004	10 255 760 310	284 246 731	2,8	392 020 556	3,8
2005	10 268 147 571	240 181 185	2,3	331 527 714	3,2
2006	10 274 813 861	205 056 435	2,0	287 171 965	2,8
2007	10 422 332 544	201 605 857	1,9	283 756 988	2,7
2008	10 553 340 967	242 407 509	2,3	344 977 223	3,3
2009	11 624 450 454	324 633 550	2,8	443 310 191	3,8
2010	12 066 912 323	319 008 634	2,6	429 676 580	3,6
2011	12 192 859 489	290 680 087	2,4	397 842 359	3,3

Note : AS : aide sociale; DA : demandeurs d'asile; FFT1 : fichier sur la famille T1.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Ainsi, même si les taux d'AS sont beaucoup plus élevés parmi la population de demandeurs d'asile, ce groupe représente une fraction très petite de la population canadienne, et moins de 5 % du total des prestations d'AS sont versées à leurs familles.

Quelle est l'importance du revenu de l'AS pour les demandeurs d'asile? Pour répondre à cette question, le revenu total moyen et le revenu de l'AS générés au niveau de la famille figurent

16. Le fichier T5007 fournit l'estimation la plus exhaustive des versements de prestations d'AS.

17. De nombreux demandeurs d'asile se trouvent uniquement dans le FFT1 ou dans le fichier T5007. C'est pourquoi on utilise les deux fichiers pour suivre les versements de prestations d'AS.

18. La première étape consiste à effectuer une régression des prestations d'AS sur les caractéristiques familiales utilisées tout au long du document. Cette régression est effectuée au niveau de la famille, étant donné qu'il n'est pas nécessaire de compter les personnes dans ce cas (seulement les dollars). Selon l'hypothèse que les rapports entre les prestations d'AS reçues et les caractéristiques familiales sont les mêmes pour les demandeurs d'asile couplés et non couplés, les coefficients découlant de cette régression servent alors à prédire les prestations d'AS, tant pour les demandeurs d'asile couplés que non couplés.

dans le tableau 9. Étant donné que le revenu total est nécessaire pour cet exercice, seuls les demandeurs d'asile qui ont pu être localisés dans le FFT1 sont inclus dans cette analyse. En outre, les résultats sont pondérés selon le nombre de membres de la famille, afin que les familles plus importantes représentent une part plus grande des résultats. À des fins de comparaison, les résultats sont aussi fournis pour toutes les familles.

Parmi les familles de demandeurs d'asile qui ont touché de l'AS l'année $t+1$, le revenu familial total moyen se situait généralement entre 19 000 \$ et 22 000 \$ (tableau 9), tandis que les prestations d'AS se chiffraient en général entre 8 000 \$ et 11 000 \$ en moyenne. Ainsi, l'AS représentait de 40 % à 48 % environ du revenu total de la famille pour l'année $t+1$. Les revenus totaux moyens des familles étaient légèrement plus élevés les années subséquentes, allant généralement de 21 000 \$ à 27 000 \$ l'année $t+4$ (en soulignant encore une fois que ces chiffres ont trait au groupe en diminution croissante de demandeurs d'asile dont les demandes sont demeurées ouvertes). Avec des prestations d'AS moyennes d'environ 9 000 \$ et un revenu familial total moyen augmentant au fil du temps, la part du revenu familial total constitué de prestations d'AS a diminué, pour s'établir entre 33 % et 42 % l'année $t+4$.

Il est indiqué précédemment dans le graphique 2 que l'incidence du versement de prestations d'AS était plus fréquente parmi les demandeurs d'asile qui sont arrivés au cours de la dernière moitié des années 2000, comparativement à ceux qui sont arrivés au milieu de la décennie, peut-être en raison de la récession qui a commencé à la fin de 2008. Les résultats du tableau 9 laissent supposer une tendance similaire dans les montants moyens d'AS reçus, le cas échéant.

L'admissibilité à l'AS est fondée sur le besoin d'un soutien de revenu. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que le revenu familial total moyen des familles de demandeurs d'asile touchant de l'AS était considérablement plus faible que celui des familles de demandeurs d'asile qui ne touchaient pas d'AS. Cette différence était d'environ 6 000 \$ à 10 000 \$ l'année $t+1$, et d'environ 10 000 \$ à 15 000 \$ les années $t+3$ et $t+4$.

Les prestations d'AS moyennes reçues par les familles de demandeurs d'asile prestataires variaient dans une certaine mesure selon les caractéristiques sociodémographiques (tableau 10). Comme on pouvait s'y attendre, les prestations d'AS moyennes étaient les plus faibles l'année $t+1$ chez les personnes seules et les plus élevées chez les couples comptant plus de deux enfants, et les plus faibles parmi les familles jeunes.

Conformément peut-être aux attentes, les prestations moyennes d'AS étaient légèrement plus élevées chez les demandeurs d'asile vivant dans des familles dans lesquelles personne ne détenait de permis de travail que dans les familles où on détenait un permis de travail. Cette différence était généralement de l'ordre de 1 000 \$ à 3 000 \$. Parmi les provinces, les prestations moyennes d'AS étaient généralement les plus élevées en Ontario.

Enfin, il y avait une variation considérable des prestations d'AS moyennes selon le pays de citoyenneté. Parmi la cohorte de demandeurs de 2009, les prestations moyennes étaient les plus élevées parmi les demandeurs d'asile de la Slovaquie, de la Hongrie et de la Somalie, et les plus faibles parmi les demandeurs de Cuba, d'Haïti et de l'Inde.

Tableau 9

Revenu familial total moyen et revenu de l'aide sociale, selon la cohorte de demandeurs d'asile et les années écoulées depuis la présentation de la demande, fichier sur la famille T1 seulement

Cohorte de demandeurs d'asile	1 an			2 ans			3 ans			4 ans		
	Revenu familial total moyen	Revenu de l'AS moyen	Proportion du revenu total de l'AS	Revenu familial total moyen	Revenu de l'AS moyen	Proportion du revenu total de l'AS	Revenu familial total moyen	Revenu de l'AS moyen	Proportion du revenu total de l'AS	Revenu familial total moyen	Revenu de l'AS moyen	Proportion du revenu total de l'AS
	dollars constants de 2011		pourcentage	dollars constants de 2011		pourcentage	dollars constants de 2011		pourcentage	dollars constants de 2011		pourcentage
1999	19 220	8 777	46	21 445	8 815	41	21 541	8 817	41	21 090	8 872	42
2000	19 244	8 955	47	20 688	8 836	43	21 662	8 833	41	23 246	9 240	40
2001	18 962	8 845	47	20 978	8 589	41	22 760	8 539	38	23 121	9 063	39
2002	19 117	8 514	45	21 693	8 344	38	22 583	8 448	37	23 932	8 613	36
2003	21 080	8 535	40	22 772	8 296	36	24 295	8 586	35	27 137	9 155	34
2004	19 793	8 807	44	22 856	8 511	37	24 041	8 478	35	26 449	8 401	32
2005	20 668	8 312	40	22 580	8 239	36	24 958	8 621	35	25 628	9 540	37
2006	20 526	8 256	40	22 566	8 280	37	23 036	9 129	40	24 440	9 015	37
2007	21 246	8 545	40	22 958	9 582	42	25 414	9 106	36	26 343	8 817	33
2008	21 026	10 011	48	24 302	9 692	40	24 954	9 187	37
2009	22 292	10 651	48	24 077	10 553	44
2010	22 125	9 713	44

.. indisponible pour une période de référence précise

Note : AS : aide sociale. Seules les familles de demandeurs d'asile qui ont touché des prestations d'aide sociale sont examinées dans ce tableau.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 10-1

Revenu moyen de l'aide sociale reçu l'année $t+1$, selon la caractéristique familiale et la cohorte de demandeurs d'asile (FFT1 et fichier T5007) — Partie 1

	Cohorte de demandeurs d'asile											Moyenne pondérée de 2005 à 2010	
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		2010
	dollars constants de 2011												
Type de famille													
Homme célibataire	5 823	5 853	5 851	5 919	5 670	5 715	5 682	5 609	5 465	6 264	6 134	5 990	5 892
Femme célibataire	7 160	6 992	6 929	7 434	7 053	6 762	6 787	6 636	6 559	7 304	7 235	7 243	6 974
Père seul	14 536	14 106	11 921	12 262	11 971	11 858	9 821	11 069	10 014	13 393	17 329	12 984	13 095
Mère seule	14 156	13 602	12 928	12 086	11 831	12 099	11 798	11 137	10 838	13 763	14 374	14 248	12 776
Couple, sans enfant	11 480	11 539	11 109	10 702	10 624	10 814	10 645	10 718	10 595	11 462	11 986	11 798	11 283
Couple, un enfant	12 217	12 378	12 150	10 965	10 981	11 697	11 190	10 683	10 765	12 564	13 893	13 619	12 351
Couple, deux enfants	14 041	13 740	12 822	12 662	12 189	13 096	11 091	10 754	11 242	13 883	17 069	15 001	13 531
Couple, plus de deux enfants	17 034	16 991	16 054	15 361	13 699	14 012	13 616	12 442	13 941	17 500	23 973	21 663	18 148
Autre type de famille	11 252	10 759	10 790	11 263	10 439	10 828	9 823	10 555	11 214	10 699	11 371	11 343	10 891
Âge du membre le plus âgé de la famille													
0 à 18 ans	5 749	7 120	6 288	6 445	6 787	6 013	6 138	6 501	7 041	6 614	7 057	6 731	6 679
19 à 24 ans	6 639	6 594	6 511	6 208	6 233	6 525	6 552	6 250	6 578	7 239	8 329	7 502	7 146
25 à 34 ans	8 236	8 340	8 285	7 708	7 710	7 709	7 530	7 259	7 620	9 583	10 982	9 530	8 927
35 à 44 ans	11 400	11 108	10 676	9 873	9 994	10 421	9 469	9 263	9 585	11 913	13 379	12 034	11 165
45 à 54 ans	11 389	11 164	10 786	10 485	10 690	11 052	10 104	9 354	9 700	11 344	12 627	11 590	10 933
55 à 64 ans	10 513	9 700	10 281	10 237	10 690	10 412	9 798	8 769	9 541	11 346	11 231	10 119	10 327
65 ans et plus	12 254	12 712	12 531	13 553	12 930	12 865	13 033	12 839	14 049	12 955	14 178	13 266	13 422
Permis de travail détenu par un membre de la famille													
Oui	9 143	9 124	8 881	8 568	8 966	9 252	8 559	8 243	8 740	10 577	11 808	10 587	9 942
Non	11 546	11 025	10 903	10 174	9 893	10 646	11 385	11 507	11 491	12 877	14 592	11 828	12 276
Province ou territoire de résidence													
Terre-Neuve-et-Labrador	13 553	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	x	4 533	7 518	4 936	x	x	x	x	x	x	x	x	7 453
Nouveau-Brunswick	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	5 474
Québec	7 592	8 056	7 241	7 469	7 726	7 008	7 127	6 971	6 406	6 849	6 794	6 601	6 768
Ontario	10 501	10 227	10 329	9 627	9 711	10 313	9 472	9 289	10 731	13 539	14 634	12 241	12 034
Manitoba	8 352	10 323	8 189	9 956	6 396	7 715	7 619	x	x	5 724	6 118	6 585	6 437
Saskatchewan	8 916	x	x	x	x	x	x	x	x	8 135	7 363	7 795	7 355

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : Seules les familles de demandeurs d'asile qui ont touché des prestations d'aide sociale sont examinées dans ce tableau. $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile; FFT1 : fichier sur la famille T1.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 10-2

Revenu moyen de l'aide sociale reçu l'année $t+1$, selon la caractéristique familiale et la cohorte de demandes d'asile (FFT1 et fichier T5007) — Partie 2

	Cohorte de demandes d'asile											Moyenne pondérée de 2005 à 2010	
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		2010
	dollars constants de 2011												
Province ou territoire de résidence (suite)													
Alberta	6 336	6 430	7 029	7 256	6 971	7 824	6 352	5 349	5 866	8 242	5 459	5 353	6 305
Colombie-Britannique	9 169	9 634	8 392	7 249	6 983	7 684	7 221	6 590	6 142	8 153	8 168	7 549	7 565
Yukon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	13 227
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Inconnu	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10 748
Pays de citoyenneté													
Afghanistan	14 488	14 024	13 979	13 341	12 728	13 363	13 588	12 464	15 273	14 239	15 314	16 002	14 641
Bangladesh	7 418	7 853	8 162	8 179	8 789	8 540	8 987	8 480	8 544	11 245	11 364	9 828	9 707
République populaire de Chine	6 803	6 578	7 905	7 719	8 432	8 371	8 333	8 417	8 721	9 120	9 670	9 127	8 899
Colombie	10 132	10 859	10 940	10 497	10 502	11 547	10 168	10 047	11 184	13 090	12 318	11 803	11 759
République démocratique du Congo	9 944	9 078	9 125	7 740	8 018	8 376	7 909	8 333	7 327	8 387	9 081	7 028	8 080
République populaire du Congo	8 567	8 556	6 805	8 126	x	x	x	x	x	6 366	x	x	6 100
Cuba	6 162	6 930	6 899	6 490	6 627	8 732	5 446	6 300	6 331	7 036	6 864	6 708	6 516
Égypte	12 108	9 099	10 563	10 628	7 513	9 234	9 344	x	10 952	x	x	9 578	9 614
Érythrée	11 639	11 395	13 690	9 983	8 415	9 659	10 275	8 002	7 759	11 954	13 002	10 697	10 545
Haïti	5 081	6 102	4 277	5 406	6 149	5 344	5 905	6 687	6 317	7 630	7 016	7 343	7 004
Hongrie	13 312	12 134	10 407	5 512	x	x	x	x	x	14 958	21 793	18 536	19 919
Inde	6 070	6 184	6 042	6 142	6 519	6 416	6 530	6 907	6 917	7 844	7 205	7 014	7 027
Iran	10 220	9 642	8 637	7 308	8 441	8 090	8 675	6 419	7 311	9 730	9 276	9 337	8 649
Irak	11 807	10 247	12 075	12 105	7 141	10 749	10 969	10 258	11 201	13 116	12 446	11 850	11 784
Jamaïque	x	x	6 659	x	5 475	7 407	9 871	x	8 735	10 359	7 638	7 989	8 524
Nigéria	7 892	6 697	7 104	7 439	7 158	7 879	7 794	8 060	10 469	14 274	12 870	12 232	11 246
Pakistan	9 787	9 724	9 980	9 847	10 266	10 320	9 814	9 682	8 107	11 113	11 723	10 223	10 095
Slovaquie	x	12 696	x	x	x	x	x	x	x	23 001	24 633	22 245	23 354
Somalie	13 428	12 835	13 140	11 991	11 066	11 607	11 671	11 056	16 652	23 753	17 687	14 043	16 991
Sri Lanka	9 165	9 099	8 940	8 596	7 464	8 101	7 869	8 653	8 487	9 167	9 070	7 293	8 365
Syrie	13 528	9 622	11 034	8 592	8 949	7 525	8 001	x	8 408	x	9 561	9 240	8 835
Autres pays	9 571	9 579	9 022	8 536	9 000	8 793	8 552	8 100	8 721	10 565	10 889	9 330	9 569

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : Seules les familles de demandeurs d'asile qui ont touché des prestations d'aide sociale sont examinées dans ce tableau. $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile; FFT1 : fichier sur la famille T1.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

4 Caractéristiques individuelles des demandeurs d'asile et versement de prestations d'aide sociale

Toutes les mesures du présent document ont été effectuées au niveau de la famille. Cela est sensé parce que l'admissibilité à l'AS est déterminée à ce niveau. Toutefois, on pourrait s'intéresser à définir en détail les caractéristiques individuelles des demandeurs d'asile et leur corrélation avec le versement de prestations d'AS. La majeure partie des résultats, toutefois, correspondent dans une large mesure à l'analyse au niveau de la famille.

Le tableau 11 montre les caractéristiques individuelles des demandeurs d'asile l'année $t+1$. Les demandeurs d'asile sont un peu plus susceptibles d'être de sexe masculin que féminin (entre 54 % et 61 % sont de sexe masculin). Du cinquième au quart environ des demandeurs d'asile ont moins de 19 ans, tandis qu'environ 5 % ont 55 ans et plus. Des permis de travail ont été accordés à environ 70 % à 80 % des demandeurs d'asile de plus de 19 ans.

En ce qui a trait au versement de prestations d'AS (tableau 12), les femmes demandeuses d'asile étaient légèrement plus susceptibles d'en toucher que les hommes, avec une différence d'environ 3 à 5 points de pourcentage. Cela est conforme aux constatations des tableaux 4 et 5, qui laissent supposer que les femmes seules et les mères seules étaient légèrement plus susceptibles de toucher des prestations d'AS que leurs homologues de sexe masculin.

La plupart des années, de 80 % à 90 % des demandeurs d'asile de moins de 19 ans étaient des prestataires d'AS, que ce soit comme demandeur principal ou par la voie de leurs liens familiaux, alors que c'était généralement le cas pour 75 % à 80 % de ceux de 25 à 54 ans.

Tableau 11

Caractéristiques individuelles de l'échantillon l'année $t+1$ selon la cohorte de demandes d'asile

	Cohorte de demandes d'asile												
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	pourcentage												
Sexe													
Hommes	60,6	58,8	57,4	57,0	56,7	55,5	54,5	54,3	53,8	54,5	54,9	55,9	
Femmes	39,4	41,2	42,6	43,0	43,3	44,5	45,5	45,7	46,2	45,5	45,1	44,1	
Âge													
0 à 18 ans	19,7	19,9	20,1	17,4	20,7	20,8	19,8	20,0	24,4	24,4	23,7	21,2	
19 à 24 ans	13,3	13,2	14,4	14,3	13,0	12,3	12,7	12,1	10,6	10,6	11,4	11,4	
25 à 34 ans	34,7	33,3	33,4	33,2	31,2	30,6	32,1	31,1	28,4	27,9	28,5	29,3	
35 à 44 ans	19,8	20,5	19,3	21,1	21,3	22,1	20,4	21,1	21,9	22,0	21,1	21,9	
45 à 54 ans	7,6	8,2	8,1	9,4	9,6	9,9	9,9	10,1	9,9	10,2	10,1	9,9	
55 à 64 ans	2,6	3,0	2,8	2,9	2,9	3,0	3,2	3,6	3,1	3,4	3,4	4,0	
65 ans et plus	2,3	1,9	2,0	1,7	1,3	1,3	1,9	2,1	1,7	1,5	1,7	2,2	
Permis de travail													
Oui	69,5	68,0	68,5	74,4	77,5	80,4	80,6	80,4	76,9	77,0	78,2	79,8	
Non	30,5	32,0	31,5	25,6	22,5	19,6	19,4	19,6	23,1	23,0	21,8	20,2	

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 12**Taux d'aide sociale l'année $t+1$ selon les caractéristiques individuelles et la cohorte de demandes d'asile**

	Cohorte de demandes d'asile											
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	pourcentage											
Sexe												
Hommes	80,6	80,8	81,4	75,9	71,2	76,6	76,2	77,6	81,6	81,6	80,9	76,5
Femmes	83,5	82,7	83,3	78,5	73,5	79,8	79,5	82,2	86,7	86,1	85,5	82,5
Âge												
0 à 18 ans	88,2	88,6	87,9	83,1	79,0	85,0	84,7	83,9	91,0	89,8	89,5	86,5
19 à 24 ans	80,2	79,6	81,4	74,9	68,5	72,7	73,4	77,0	78,9	81,3	81,4	77,6
25 à 34 ans	78,5	78,8	79,8	74,0	68,2	74,4	74,8	78,0	79,9	81,4	79,2	74,2
35 à 44 ans	79,8	78,9	80,1	75,5	71,7	77,7	77,3	78,2	83,3	81,1	79,6	77,5
45 à 54 ans	79,4	79,4	79,3	77,7	72,8	78,0	74,9	79,8	82,9	81,8	82,7	77,6
55 à 64 ans	90,3	87,8	88,6	85,0	76,5	85,4	81,8	83,4	86,2	84,0	88,5	85,0
65 ans et plus	97,3	97,3	96,1	91,8	90,7	93,5	94,0	89,3	94,2	92,2	95,1	94,3
Permis de travail												
Oui	78,2	77,9	79,1	74,0	69,9	76,3	75,9	78,6	81,7	81,6	80,9	77,0
Non	89,7	89,4	89,1	85,6	80,2	85,3	85,1	84,4	91,7	90,7	90,5	87,4

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Prestation d'aide sociale moyenne par demandeur d'asile

Enfin, la prestation d'AS moyenne versée à toutes les personnes des cohortes de demandeurs d'asile de 2005 à 2010, y compris ceux qui ne recevaient pas de prestations d'AS, se situait à environ 4 200 \$ l'année $t+1$. Les prestations moyennes d'AS par personne l'année $t+1$ étaient légèrement plus faibles que celles des cohortes de 2005, 2006 et 2007, à environ 3 900 \$, et légèrement plus élevées parmi les cohortes de 2008, 2009 et 2010, de 4 400 \$ à 4 600 \$ environ.

5 Conclusion

Les demandeurs d'asile représentent une partie importante de la population de résidents non permanents au Canada. Ils sont aussi de loin un groupe caractérisé par la vulnérabilité du point de vue de leur situation et de leurs expériences récentes, de leur faible participation au marché du travail au Canada et d'autres facteurs. Financièrement, cette vulnérabilité ressort dans les taux relativement élevés de recours à l'AS. Le présent rapport a utilisé des fichiers de données administratives nouvellement couplés pour dresser un premier portrait du versement de prestations d'AS dans cette population.

L'étude a permis de coupler avec succès environ les trois quarts de tous les demandeurs d'asile avec des fichiers administratifs comprenant des renseignements sur le versement annuel de prestations d'AS. Parmi les demandeurs couplés, entre 65 % et 85 % dépendent de l'AS peu après avoir présenté leur demande d'asile. Parmi ceux dont les demandes étaient toujours ouvertes après quatre ans, de 25 % à 40 % environ touchaient des prestations d'AS. Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne canadienne d'environ 8 %.

La variation dans les taux d'AS a tendance à être la plus forte pour deux dimensions : la province de résidence et le pays de citoyenneté. Certaines différences existent selon le type de famille, l'âge du membre le plus âgé de la famille et la présence d'un permis de travail dans la famille, mais elles ne sont pas aussi prononcées. Entre 85 % et 90 % des demandeurs d'asile de moins de 19 ans vivent dans une famille qui touche des prestations d'AS peu après avoir présenté une demande d'asile.

Dans l'ensemble, entre 10 milliards et 13 milliards de dollars ont été versés chaque année à tous les prestataires d'AS au Canada. Compte tenu de leur taille relativement petite comme groupe, le montant en dollars de prestations d'AS versées aux familles de demandeurs d'asile représentait entre 1,9 % et 4,4 % de ce total, selon l'année et le traitement des cas non couplés.

D'autres recherches pourraient examiner la durée des périodes d'AS parmi les demandeurs d'asile. De façon plus particulière, quel type de familles de demandeurs d'asile a tendance à bénéficier de l'AS pendant de plus longues périodes? Du point de vue de la qualité des données, il serait aussi utile de pouvoir identifier les demandes d'asile abandonnées (c.-à-d. les demandes de demandeurs d'asile qui ont quitté le pays, mais dont le cas n'a pas été fermé). En principe, les personnes dans ces cas sont hors du champ de l'étude, mais les limites actuelles des données empêchent de les supprimer de l'analyse.

6 Tableaux en annexe

Tableau 1-1 en annexe

Taille de l'échantillon selon les caractéristiques familiales l'année $t+1$, selon la cohorte de demandes d'asile — Partie 1

	Cohorte de demandes d'asile											
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	nombre d'observations											
Type de famille												
Homme célibataire	8 963	11 164	12 969	9 865	8 224	6 541	5 181	6 143	7 073	9 069	7 618	5 964
Femme célibataire	3 554	4 963	6 280	5 511	4 366	3 639	3 106	3 752	4 043	4 825	4 094	3 194
Père seul	543	592	703	349	373	350	212	274	468	549	574	305
Mère seule	3 294	4 186	5 092	2 762	2 709	2 549	2 210	2 716	4 362	5 211	3 719	2 651
Couple, sans enfant	1 165	1 634	2 206	1 248	1 516	1 303	978	1 164	1 314	1 888	1 676	1 117
Couple, un enfant	1 319	1 520	2 211	1 627	1 818	1 667	946	1 151	1 684	2 460	2 229	1 279
Couple, deux enfants	1 267	1 879	2 449	1 826	2 513	2 272	1 360	1 452	2 328	3 066	2 549	1 486
Couple, plus de deux enfants	1 032	1 462	1 838	1 229	1 756	962	643	864	1 303	2 032	1 869	958
Autre type de famille	285	305	440	242	269	274	154	145	214	254	260	134
Âge du membre le plus âgé de la famille												
0 à 18 ans	191	253	270	250	149	102	101	103	90	105	103	70
19 à 24 ans	2 598	3 329	4 448	3 238	2 567	2 052	1 647	1 913	2 126	2 645	2 406	1 755
25 à 34 ans	8 422	10 518	13 076	9 005	8 112	6 600	5 452	6 218	7 587	9 743	8 442	5 697
35 à 44 ans	6 470	8 625	10 212	7 415	7 644	6 571	4 488	5 593	8 022	10 389	8 177	5 677
45 à 54 ans	2 495	3 410	4 184	3 374	3 686	3 143	2 193	2 619	3 607	4 655	3 816	2 613
55 à 64 ans	683	956	1 177	853	1 002	769	583	762	884	1 288	1 139	837
65 ans et plus	563	614	821	524	384	320	326	453	473	529	505	439
Permis de travail détenu par un membre de la famille												
Oui	18 104	22 879	28 585	21 678	22 447	19 205	14 424	17 266	22 425	28 905	24 269	16 779
Non	3 318	4 826	5 603	2 981	1 097	352	366	395	364	449	319	309
Province ou territoire de résidence												
Terre-Neuve-et-Labrador	1 320	x	x	30	x	x	x	x	x	x	x	x
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	34	52	69	46	44	x	31	x	x	30	x	33
Nouveau-Brunswick	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Québec	6 377	7 429	9 147	6 834	5 174	4 661	3 607	5 298	7 809	10 211	6 615	3 451
Ontario	11 279	17 705	22 074	15 977	16 549	13 415	9 749	10 637	12 509	15 748	15 121	11 447
Manitoba	120	102	139	130	142	94	69	47	55	122	96	88
Saskatchewan	85	45	x	x	x	x	x	x	32	73	81	79
Alberta	468	549	794	579	574	623	690	864	1 446	1 599	1 188	994
Colombie-Britannique	1 639	1 721	1 836	946	907	658	603	707	845	1 493	1 397	935
Yukon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Inconnu	80	68	67	81	71	51	x	42	40	40	38	30
Pays de citoyenneté												
Afghanistan	468	405	341	61	109	109	181	207	247	373	324	299
Bangladesh	238	265	333	287	601	255	153	94	62	74	92	103
République populaire de Chine	1 298	1 521	2 106	1 492	1 224	1 339	1 281	1 286	1 172	1 247	1 231	1 321

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 1-2 en annexe

Taille de l'échantillon selon les caractéristiques familiales l'année $t+1$, selon la cohorte de demandes d'asile — Partie 2

	Cohorte de demandes d'asile												
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	nombre d'observations												
Pays de citoyenneté (suite)													
Colombie	535	1 100	1 505	2 302	1 856	3 436	968	1 163	2 323	2 728	1 906	1 086	
République démocratique du Congo	765	793	1 062	463	344	321	255	377	291	390	254	235	
République populaire du Congo	79	58	91	48	30	x	x	x	30	49	x	x	
Cuba	170	185	193	140	120	114	105	146	128	145	171	109	
Égypte	65	84	125	73	187	130	60	36	37	38	33	95	
Érythrée	95	88	113	60	98	143	128	124	115	186	167	118	
Haïti	192	246	194	198	168	152	326	664	3 119	4 085	1 333	850	
Hongrie	780	1 476	2 393	165	37	x	x	x	x	184	1 621	1 392	
Inde	1 025	944	927	727	765	766	538	532	407	430	384	414	
Iran	665	638	561	199	242	266	265	186	148	230	235	263	
Irak	276	250	346	172	74	65	82	140	222	216	157	101	
Jamaïque	86	71	121	148	185	135	101	103	94	184	213	209	
Nigéria	434	707	586	543	544	481	494	575	664	658	668	737	
Pakistan	1 861	2 535	2 650	2 817	3 188	707	497	462	270	303	321	429	
Slovaquie	x	51	x	x	x	x	x	x	x	37	224	150	
Somalie	342	613	557	249	241	300	184	151	165	341	346	257	
Sri Lanka	2 147	2 371	2 461	1 338	1 093	979	705	736	685	886	723	1 058	
Syrie	77	56	95	72	93	55	43	x	53	46	74	111	
Autres pays	9 807	13 248	17 418	13 092	12 318	9 747	8 387	10 613	12 537	16 524	14 088	7 729	

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 2-1 en annexe
Estimations inférieures des taux d'aide sociale l'année $t+1$, selon les
caractéristiques familiales et la cohorte de demandes d'asile — Partie 1

	Cohorte de demandes d'asile												Moyenne pondérée de 2005 à 2010
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	pourcentage												
Type de famille													
Homme célibataire	53,7	56,8	59,1	52,3	46,8	52,1	52,8	58,0	59,3	59,7	55,9	54,0	56,9
Femme célibataire	54,0	56,0	60,8	54,2	48,4	54,9	56,2	62,8	63,7	63,4	60,8	57,1	61,0
Père seul	70,1	74,0	72,1	63,7	56,7	68,6	62,3	68,4	78,6	75,9	71,9	64,3	71,8
Mère seule	74,9	76,6	76,8	71,5	66,7	73,2	74,0	74,6	84,2	81,1	78,1	75,5	78,8
Couple, sans enfant	71,1	69,3	70,4	60,1	57,7	65,9	62,2	62,7	69,1	71,9	68,9	64,5	67,3
Couple, un enfant	73,5	75,3	74,0	69,7	63,3	76,0	73,1	74,1	83,8	78,1	77,7	75,1	77,6
Couple, deux enfants	74,1	74,2	78,3	76,8	70,5	78,3	76,2	74,8	84,2	83,2	77,9	76,7	79,7
Couple, plus de deux enfants	85,1	86,8	84,7	82,8	75,6	85,8	85,2	77,0	86,6	85,1	81,8	77,5	82,6
Autre type de famille	55,5	54,5	58,9	52,9	53,4	59,4	60,4	52,7	62,7	58,9	60,3	43,7	57,2
Âge du membre le plus âgé de la famille													
0 à 18 ans	18,6	17,3	19,2	8,6	9,4	13,0	15,6	14,5	12,7	12,8	12,5	8,6	12,6
19 à 24 ans	50,7	57,7	61,2	54,6	46,7	50,6	52,2	58,4	60,8	61,7	59,3	57,0	58,6
25 à 34 ans	61,0	63,7	65,7	59,9	53,9	60,0	62,0	65,7	69,4	70,0	66,6	61,8	66,5
35 à 44 ans	66,9	68,5	71,0	65,8	61,4	69,5	67,1	68,9	77,5	75,0	70,7	69,2	72,1
45 à 54 ans	66,8	66,5	68,2	67,3	62,4	68,9	65,0	70,6	75,4	74,8	72,0	65,7	71,4
55 à 64 ans	70,8	70,8	70,2	67,6	60,7	68,8	64,3	65,4	72,4	70,1	71,8	69,0	69,3
65 ans et plus	76,5	73,8	79,8	68,4	57,3	56,7	59,2	54,3	60,4	57,9	60,4	57,1	58,2
Permis de travail détenu par un membre de la famille													
Oui	71,2	71,0	72,9	66,4	62,1	69,0	68,2	71,0	76,3	75,7	71,6	68,2	72,4
Non	36,7	44,4	46,3	34,3	18,0	9,7	12,7	13,7	13,0	12,4	11,3	12,4	12,6
Province ou territoire de résidence													
Terre-Neuve-et-Labrador	85,8	46,9	x	83,9	80,0	x	x	x	x	x	x	x	23,1
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	43,5	41,2	53,0	44,7	38,8	-1,0	50,0	50,0	28,6	42,1	-1,0	47,9	44,0
Nouveau-Brunswick	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	45,3
Québec	66,8	72,4	75,9	71,6	70,1	74,7	72,8	73,4	76,4	75,0	71,4	67,1	73,5
Ontario	61,0	62,7	64,3	55,9	52,4	61,1	59,7	64,3	71,1	71,0	68,8	66,1	67,3
Manitoba	56,8	56,2	58,9	53,8	50,3	44,4	43,2	32,9	32,9	50,3	58,1	49,6	46,6
Saskatchewan	79,2	52,7	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	35,1	60,2	56,8	60,7	54,5
Alberta	37,9	38,1	46,1	46,4	42,7	47,4	55,9	47,1	62,5	52,2	45,0	40,2	50,9
Colombie-Britannique	41,2	49,9	52,9	38,4	39,2	32,7	40,9	40,1	40,9	53,4	47,4	38,6	44,9
Yukon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	82,6
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Inconnu	30,0	11,8	25,4	23,2	18,9	23,5	x	7,0	24,4	9,3	12,8	13,3	13,4
Pays de citoyenneté													
Afghanistan	81,1	80,2	76,5	64,4	85,1	70,5	70,8	72,7	78,8	77,9	74,0	71,5	74,5
Bangladesh	66,9	69,1	72,7	69,0	67,5	69,1	60,8	58,6	50,0	64,0	58,3	57,5	58,7
République populaire de Chine	36,9	57,3	67,7	62,0	57,4	54,5	66,5	77,0	77,2	75,5	75,5	78,4	74,9
Colombie	66,1	73,1	82,5	81,0	82,1	87,7	81,7	79,8	87,4	86,0	85,7	80,0	84,5
République démocratique du Congo	85,1	80,6	81,4	75,5	75,5	76,9	68,7	80,3	72,9	82,4	80,1	68,8	76,2

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 2-2 en annexe

Estimations inférieures des taux d'aide sociale l'année $t+1$, selon les caractéristiques familiales et la cohorte de demandes d'asile — Partie 2

	Cohorte de demandes d'asile												Moyenne pondérée de 2005 à 2010
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	pourcentage												
Pays de citoyenneté (suite)													
République populaire du Congo	79,5	65,9	83,7	76,7	61,1	x	x	x	72,7	78,2	x	x	74,4
Cuba	60,7	62,1	66,5	62,3	47,4	49,4	57,0	60,2	57,8	69,1	56,7	58,3	59,8
Égypte	74,0	63,5	74,5	66,3	63,8	61,5	57,9	54,3	73,3	45,7	74,4	71,4	63,6
Érythrée	91,1	85,1	83,8	64,1	76,2	85,4	79,9	73,0	67,5	81,1	70,9	75,9	74,8
Haïti	45,1	50,6	73,4	57,9	59,8	62,9	72,9	70,6	81,3	76,8	63,3	61,3	74,5
Hongrie	62,2	61,4	56,2	28,9	24,5	26,3	x	x	x	62,2	67,9	65,7	66,1
Inde	58,4	51,2	50,7	46,9	51,3	49,2	46,5	48,6	53,5	47,2	56,7	52,2	50,2
Iran	74,4	73,0	73,5	54,7	60,6	63,9	69,0	62,6	66,5	72,2	67,5	68,0	67,9
Irak	74,3	72,1	76,6	64,3	67,0	59,5	60,2	63,3	64,9	60,5	67,3	60,4	63,1
Jamaïque	15,4	10,3	14,9	9,5	17,9	19,9	20,3	20,1	32,5	33,1	36,8	31,1	30,2
Nigéria	67,7	68,1	69,4	70,1	73,9	71,6	69,5	72,8	78,4	77,8	80,4	78,4	76,6
Pakistan	64,9	69,2	76,5	73,6	56,9	56,6	62,1	60,8	59,2	59,1	57,8	62,7	60,6
Slovaquie	x	54,7	x	x	21,6	x	x	x	x	55,4	67,5	63,6	64,0
Somalie	64,7	73,5	75,7	71,6	67,4	64,4	63,9	62,7	54,9	66,2	63,4	54,9	61,4
Sri Lanka	78,6	79,3	80,3	72,7	69,8	72,3	69,9	71,6	73,1	74,4	77,4	76,0	73,9
Syrie	76,1	60,6	64,3	60,7	58,4	54,8	58,8	46,9	49,3	36,7	77,2	78,3	62,3
Autres pays	58,9	59,5	62,3	51,9	48,9	56,3	58,1	62,2	66,7	67,0	63,7	55,8	63,2

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 3-1 en annexe

Estimations supérieures des taux d'aide sociale l'année $t+1$, selon les caractéristiques familiales et la cohorte de demandes d'asile — Partie 1

	Cohorte de demandes d'asile												Moyenne pondérée de 2005 à 2010
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	pourcentage												
Type de famille													
Homme célibataire	84,7	84,1	84,2	81,3	77,8	79,4	80,0	81,1	81,6	82,0	81,7	79,0	81,0
Femme célibataire	86,1	83,8	84,9	83,0	78,1	81,7	82,4	85,5	85,7	85,6	85,5	84,9	85,0
Père seul	88,4	91,7	87,8	79,8	72,1	84,7	85,5	85,8	90,8	89,1	90,8	75,9	87,5
Mère seule	90,9	91,6	90,8	87,0	85,8	88,3	86,6	87,3	93,5	92,3	90,9	90,3	90,8
Couple, sans enfant	86,5	81,9	83,8	77,3	75,3	83,4	78,5	80,9	83,8	85,1	85,6	81,0	83,0
Couple, un enfant	84,7	86,3	83,6	80,4	75,8	83,5	82,3	82,7	89,8	86,6	89,2	85,6	86,7
Couple, deux enfants	85,4	84,4	86,4	82,9	79,0	85,5	84,2	82,0	89,2	89,6	89,5	84,6	87,4
Couple, plus de deux enfants	93,2	93,0	91,5	89,4	83,2	88,5	92,7	87,7	90,2	90,7	93,0	91,2	91,1
Autre type de famille	82,6	83,4	82,7	74,8	73,1	74,6	80,2	80,6	82,8	82,2	84,5	81,4	82,3
Âge du membre le plus âgé de la famille													
0 à 18 ans	96,5	95,1	95,4	96,2	96,2	95,6	94,6	94,0	96,6	96,8	96,6	96,8	96,0
19 à 24 ans	87,9	86,5	87,4	82,7	80,2	82,1	82,5	84,1	85,6	86,7	87,6	85,2	85,5
25 à 34 ans	84,3	84,7	84,8	80,1	76,8	80,6	80,9	82,9	85,0	86,3	85,3	80,7	84,0
35 à 44 ans	86,3	85,1	85,1	81,0	77,6	82,7	82,8	82,3	87,3	85,6	84,9	83,3	84,7
45 à 54 ans	83,9	83,3	83,1	81,7	78,5	81,3	78,9	82,1	84,8	85,1	86,1	81,5	83,6
55 à 64 ans	92,3	89,0	88,9	86,6	78,3	87,3	85,7	86,5	89,0	85,5	89,4	87,7	87,3
65 ans et plus	97,8	97,3	96,7	92,8	93,0	96,0	96,1	92,3	95,9	95,0	96,9	95,8	95,3
Permis de travail détenu par un membre de la famille													
Oui	82,1	81,8	82,6	78,6	75,6	80,6	80,4	81,9	85,4	85,2	85,3	81,9	83,8
Non	96,6	95,5	94,9	94,9	95,5	97,1	96,7	96,7	97,6	97,7	98,1	97,7	97,4
Province ou territoire de résidence													
Terre-Neuve-et-Labrador	86,0	71,9	x	87,1	93,3	x	x	x	x	x	x	x	59,6
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	88,7	76,2	84,0	84,2	73,1	x	72,5	79,4	60,0	63,2	x	79,2	70,2
Nouveau-Brunswick	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	69,8
Québec	92,3	92,0	92,8	92,7	91,2	90,6	89,8	90,8	90,6	89,6	87,1	82,6	88,9
Ontario	84,0	84,4	84,0	79,0	75,9	81,6	81,7	83,6	87,7	87,7	89,3	87,4	86,6
Manitoba	75,7	76,6	76,2	72,5	70,9	69,8	70,5	65,7	57,5	68,5	80,6	71,7	70,2
Saskatchewan	95,0	70,9	x	x	x	x	x	x	48,6	72,3	64,8	71,9	66,1
Alberta	60,5	55,8	64,2	63,5	58,5	61,1	65,0	55,4	69,2	63,0	57,8	56,6	61,6
Colombie-Britannique	87,7	84,0	84,5	82,8	78,8	74,0	74,8	66,1	68,1	77,3	77,3	71,0	73,4
Yukon	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	93,5
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Inconnu	30,0	11,8	25,4	24,4	23,0	23,5	x	9,3	26,8	16,3	31,9	46,7	25,5
Pays de citoyenneté													
Afghanistan	92,0	91,9	96,2	94,3	95,0	86,0	93,1	90,9	91,5	90,9	91,6	93,2	91,8
Bangladesh	84,8	87,3	83,4	79,0	77,1	84,4	68,7	73,9	66,2	80,9	68,9	71,7	71,5
République populaire de Chine	89,9	87,3	88,8	88,9	86,5	82,1	87,8	90,7	89,2	90,4	89,6	91,4	89,8
Colombie	78,1	82,2	88,9	88,7	88,5	91,9	89,2	87,9	92,3	90,6	93,4	90,3	91,0
République démocratique du Congo	94,4	94,3	93,5	93,3	91,2	90,9	83,7	88,8	85,2	88,4	91,3	85,5	87,3

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Tableau 3-2 en annexe

Estimations supérieures des taux d'aide sociale l'année $t+1$, selon les caractéristiques familiales et la cohorte de demandes d'asile — Partie 2

	Cohorte de demandes d'asile											Moyenne pondérée de 2005 à 2010	
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		2010
	pourcentage												
Pays de citoyenneté (suite)													
République populaire du Congo	89,8	95,1	96,2	96,7	77,8	x	x	x	81,8	89,1	x	x	85,0
Cuba	78,2	85,0	80,4	78,4	69,5	76,3	79,3	81,7	83,8	86,3	84,9	79,9	83,0
Égypte	89,6	90,4	83,2	78,3	79,2	80,7	78,9	76,1	91,1	63,0	89,7	81,0	79,8
Érythrée	97,0	98,0	96,9	87,2	82,9	94,9	91,0	91,4	92,9	93,4	86,9	89,8	90,9
Haïti	80,0	76,5	82,7	73,0	70,9	71,9	80,8	76,3	84,5	80,4	67,6	72,1	79,0
Hongrie	93,4	91,8	89,6	74,1	54,7	68,4	x	x	x	95,3	98,2	97,4	97,1
Inde	82,9	84,9	85,4	82,3	81,9	75,9	77,2	77,4	76,0	68,2	74,2	70,7	74,4
Iran	89,1	88,5	88,8	85,4	79,1	83,3	85,9	81,7	85,2	84,8	85,3	86,3	85,0
Irak	91,9	85,9	93,3	91,1	90,7	77,2	80,6	84,2	82,1	83,6	90,7	85,1	84,5
Jamaïque	55,2	49,6	54,7	48,6	48,9	51,0	52,0	48,6	54,2	56,1	54,3	53,7	53,5
Nigéria	87,2	86,5	88,9	87,7	88,4	84,2	83,2	85,8	88,2	89,1	90,1	89,1	87,8
Pakistan	87,7	88,8	90,9	90,9	74,2	74,2	79,4	81,2	78,9	77,7	78,5	77,3	79,0
Slovaquie	x	75,0	x	x	48,6	x	x	x	x	89,3	98,1	95,5	95,3
Somalie	96,8	97,4	97,5	98,8	95,2	89,8	90,9	90,4	85,2	94,8	94,6	93,8	92,6
Sri Lanka	86,3	87,1	88,0	84,2	80,7	83,5	84,8	83,6	84,3	84,5	87,7	87,9	85,6
Syrie	88,6	81,7	79,5	75,0	76,1	79,5	74,5	68,8	70,1	60,0	83,5	85,8	76,3
Autres pays	84,5	83,1	82,5	78,8	77,2	81,0	81,4	83,1	86,8	87,3	85,3	79,3	84,5

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

Note : $t+1$: une année depuis la présentation de la demande d'asile.

Source : Statistique Canada, Base de données sur les demandeurs d'asile.

Bibliographie

Baker, M., et D. Benjamin. 1995. « The Receipt of Transfer Payments by Immigrants to Canada ». *Journal of Human Resources* 30 (4) : 650 à 676.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). 2013. « Faits et chiffres 2013 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires ». *Faits et chiffres*. Dernière mise à jour le 15 juin 2015. Disponible au lien suivant : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/menu-faits.asp>.

Crossley, T.F., J.T. McDonald et C. Worswick. 2001. « Immigrant Benefit Receipt Revisited: Sensitivity of the Choice of Survey Years and Model Specification ». *Journal of Human Resources* 36 (2) : 379 à 397.

Ostrovsky, Y. 2012. « The Dynamics of Immigrant Participation in Entitlement Programs: Evidence from Canada ». *Canadian Journal of Economics* 45 (1) : 107 à 136.

Schellenberg, G. 2001. *Réfugiés reconnus comme tels au Canada avant et après l'obtention du droit d'établissement*. Série de documents de recherche de la BDIM. Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada.